

Pratiques de la finance verte et performance des groupes bancaires en Afrique : une analyse régionale



Paul Dominique ZANGA ONGBWA



UNITED NATIONS
UNIVERSITY

UNU-INRA

Institute for Natural Resources in Africa



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Canada

**United Nations University
Institute for Natural Resources in Africa
(UNU-INRA)**

**Pratiques de la finance verte et performance des
groupes bancaires en Afrique : une analyse régionale**

Par
Paul Dominique ZANGA ONGBWA

*Cette étude a été réalisée grâce à une subvention du Centre de recherches pour le
développement international (CRDI), Ottawa, Canada.*



UNITED NATIONS
UNIVERSITY

UNU-INRA

Institute for Natural Resources in Africa



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Canada

L'information sur UNU-INRA

L'Institut des Ressources Naturelles en Afrique de l'Université des Nations Unies (UNU-INRA) est le deuxième centre / programme de recherche et de formation établi par l'Université des Nations Unies. Le mandat de l'Institut est de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique par la recherche, le renforcement des capacités, les conseils en matières politiques et le partage des connaissances. L'Institut a son siège à l'Université de Ghana. Il a aussi établi des Unités Opérationnelles à l'Université Felix Houphouët-Boigny d'Abidjan en Côte d'Ivoire, l'Université de Zambie, l'Université de Namibie, l'Université de Yaoundé I, Cameroun, et l'Institut de Technologie Alimentaire de Dakar, Sénégal.

Le Programme de chercheurs à domicile de l'UNU-INRA

Le Programme de chercheurs à domicile de l'UNU-INRA sélectionne des chercheurs sur une base compétitive pour mener des recherches pertinentes sur les politiques de leurs institutions d'origine, pour informer la gestion des ressources naturelles en Afrique. Ce papier est une sortie du projet de l'UNU-INRA intitulé "[Libérer le potentiel des économies rurales africaines à travers la croissance verte](#)", fondé par le centre de recherches pour le développement international (CRDI).

L'Auteur

Paul Dominique ZANGA ONGBWA

Paul Dominique ZANGA ONGBWA est un enseignant à l'Université de Buea (Cameroun). Il a produit ce rapport de recherche comme un chercheur invité de l'UNU-INRA.

Le contact de l'auteur : zangapaul@gmail.com

Le Contact de l'UNU-INRA

United Nations University Institute for Natural Resources in Africa (UNU-INRA)
2nd Floor, International House, University of Ghana Campus, Accra, Ghana
Private Mail Bag, KIA, Accra, Ghana. **Tel:** +233 302 213 850 Ext. 6318.

Email: inra@unu.edu **Website:** www.inra.unu.edu
[Facebook](#), [Twitter](#), and [LinkedIn](#)

© UNU-INRA, 2017

ISBN: 9789988633295

Mise en page et maquette de couverture: Praise Nutakor, UNU-INRA

Photo de couverture: UN Photo/ Stuart Price

Équipe éditoriale: NGUENA Christian Lambert, Calvin ATEWAMBA,
Dorothé NJE YONG et Praise NUTAKOR

Publié par: UNU-INRA, Accra, Ghana

Avertissement: Les opinions exprimées dans cette publication sont celles d'auteur et ne reflètent pas nécessairement la politique officielle ou la position de l'Institut des Ressources Naturelles en Afrique de l'Université des Nations Unies (UNU-INRA).

Résumé

Dans un contexte africain où les désidératas environnementaux et socio-économiques sont des plus criards, la présente recherche se propose d'analyser l'influence des pratiques de la finance verte sur la performance des groupes bancaires implantés sur ce continent. Cette étude s'appuie sur les rapports annuels de 42 banques multinationales originaires de six régions et une période allant de 2005 à 2014. Au terme d'une régression en données de panel, il apparaît qu'en Afrique, l'adoption des normes et procédures de gestion vertes, la parité hommes/femmes au niveau de l'équipe dirigeante et les investissements philanthropiques sont positivement corrélés à la performance économique et financière des holdings bancaires. Par ailleurs, les produits et services financiers verts, la proportion de crédits accordée aux investissements nocifs à l'environnement, la qualité de la politique de crédits verts, la parité au sein du conseil d'administration, l'actionnariat salarial, la pratique de la finance solidaire, la transparence bancaire et les activités bancaires offshores influencent négativement la rentabilité financière et économique des organisations bancaires à vocation internationale sur le continent. Au final, on peut dire que la pratique de la finance verte est une opportunité d'affaires certaine que les banquiers et les États africains gagneraient à s'en approprier ou à créer un cadre propice.

Mots clés : finance verte, RSE, performance, groupe bancaire, finance responsable

Table des matières

Résumé.....	iv
1. Contexte de l'étude	1
2. Revue de littérature	6
3. Méthodologie de la recherche	21
4. Analyse et discussion des résultats	26
5. Conclusion	49
6. Références bibliographiques	51

Liste des tableaux

TABLE 1. SYNTHÈSE DES ANALYSES ENTRE LA FINANCE VERTE ET LA PERFORMANCE FINANCIÈRE (ROE)..... 34

TABLE 2. SYNTHÈSE DES RESULTATS ENTRE LA FINANCE VERTE ET LA PERFORMANCE ECONOMIQUE (ROA)..... 35

Liste des abréviations

BAD : Banque Africaine de Développement

GRI : Global Reporting Initiative

OCDE : Organisation pour la Coopération et le Développement Économique

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

ROA: Return On Assets

ROE: Return On Equity

SFI : Société Financière Internationale

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

UBA: United Bank of Africa

1. Contexte de l'étude

Des paradoxes de la croissance économique à la nécessité d'une finance verte en Afrique

Depuis des décennies, l'Afrique fait face à un épineux problème de développement qui l'a par ailleurs conduite à une quête effrénée de croissance économique. Loin d'être terminée, cette campagne a tout de même porté ses fruits au cours des dernières années. En effet, Sperling et al (2012) remarquent que ce continent enregistre des taux de croissance économique parmi les plus élevés au monde. À titre illustratif, les pays du sud du Sahara ont continué à croître à un taux moyen supérieur à 5 % en 2011 et les perspectives économiques sur le continent restent positives avec des taux de croissance soutenus de 4.5 %. Cette croissance est par ailleurs portée par un secteur financier dominé par les banques et notamment les groupes bancaires (Nguena et Tsafack Nanfosso, 2014ab), qui représentent près de 80 % des actifs du continent africain (NEPAD-OCDE, 2009).

Toutefois, cette embellie économique cache une macabre réalité environnementale et socio-économique. Dans cette optique, Megevand (2013) note qu'à la suite des activités minières, agricoles, énergétiques, forestières et infrastructurelles, l'Afrique a perdu 4 067 000 hectares de forêts chaque année entre 1990 et 2000. Ce chiffre est de 1, 057, 000 hectare pour l'Afrique Australe, 961,000 hectares pour l'Afrique de l'Ouest, 784,000 hectares pour l'Afrique de l'Est, 676,000 hectares pour l'Afrique Centrale et 590,000 hectares pour le Maghreb. Le taux annuel de déforestation dans la forêt du bassin du Congo était estimé à 0.09 % pour la période 1990–2000. Au cours de la période 2000-2005, ce taux a quasiment doublé et avoisine 300,000 kilomètres carrés par an. Sperling et al (2012) rappellent à cet effet que l'empreinte écologique de l'Afrique a augmenté de 240 % entre 1961 et 2008. Le taux de déforestation sur ce continent constitue près de la moitié du taux mondial. La déforestation ainsi que les mauvaises pratiques agricoles représentent environ 65 % des émissions et le continent est désormais parmi les régions du monde les plus vulnérables au changement climatique.

D'un point de vue socio-économique, on remarque que la croissance économique censée réduire la pauvreté, développer les moyens de subsistance et améliorer la qualité de vie produit plutôt des effets pervers. Le rapport de la BAD (2012) souligne que les pauvres (personnes vivant avec moins de

2 dollars par jours) représentent 60,8 % de la population africaine et détiennent 36,5 % du revenu total sur le continent et seulement 28 % de cette frange a accès aux installations sanitaires améliorées. Malgré, le développement du secteur agricole, l'Afrique continue d'importer l'équivalent de 30 milliards de dollars de denrées alimentaires chaque année et de larges segments de la population africaine souffrent encore de famine chronique (Sperling et al, 2012).

Cette situation pose certes un problème de *croissance verte*, mais elle illustre davantage la nécessité d'une *finance verte ou durable* en Afrique.

En effet, la finance est au cœur de la croissance économique, car toute entreprise de création de richesses repose sur un financement préalable (Nguena et Tsafack Nanfosso, 2015). De la sorte, les établissements financiers ont la possibilité de contraindre ou de *conscientiser* les acteurs économiques à une plus grande prise en compte des désidératas environnementaux, sociaux et/ou éthiques. Ainsi, toute volonté de *moralisation de l'économie* passe inéluctablement par une responsabilisation du monde de la finance. C'est la raison pour laquelle les plus grandes initiatives en matière de *croissance verte* interpellent généralement les institutions financières. La finance verte n'est donc pas une utopie, il s'agit d'une réalité certaine.

La finance verte : une réalité mondiale et africaine

Loin d'être une fiction, la pratique de la finance verte est une réalité. Sur le plan international, plusieurs initiatives œuvrent en sa faveur. Entre autres, on distingue :

- Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qui a consacré le rôle du système financier dans la promotion du développement durable en 1992.

- Le *Global Reporting Initiative* (GRI) est sans doute le programme le plus connu. Il est né en 1997 et est désormais affilié aux Nations Unies, au titre de Centre de collaboration du PNUE.

- Les *Equator Principles* ont été établis par la Société Financière Internationale (SFI), membre du groupe de la Banque Mondiale. Cette initiative a permis d'établir des normes sociales et environnementales liées au financement des projets de développement.

- L'initiative du Réseau *Banktrack*, à travers un regroupement international de plus de 200 organisations de la société civile, vise à surveiller les opérations du secteur financier et leurs effets sur la société.

Sur le continent africain, l'engagement de certains acteurs est palpable ou du moins récompensé.

Ainsi, la banque sud-africaine *Standard Bank* a été représentée dans le classement *global 100 Most Sustainable Corporations in the World en 2013*. Le groupe *Ecobank* a adopté les *Equator Principles* en 2012. Il est membre du PNUE et a adhéré au GRI en 2011. L'AFD (2010) a par exemple ouvert une ligne de financement vert à la *Standard Bank Mauritius*, la *Banque des Mascareignes*, la *Mauritius Commercial Bank* et la *State Bank of Mauritius*. Plusieurs pays africains, dont l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Kenya et le Ghana développent actuellement des initiatives visant à promouvoir des modes de développement plus respectueux de l'environnement. Plus de 30 pays africains ont adopté en 2010, la déclaration de la première conférence panafricaine sur la biodiversité de Libreville portant sur le thème « *Biodiversité et lutte contre la pauvreté : quelles opportunités pour l'Afrique ?* ». Toutes choses qui démontrent un engagement politique important pour la transition vers une économie verte. À côté de cela, la Banque Africaine de Développement (BAD) a mis sur pied plusieurs programmes visant à assurer le financement des *investissements verts* et milite actuellement pour une croissance verte sur le continent.

La pratique de la finance verte : quelles opportunités pour les banques africaines ?

La pratique de la finance verte présente un triple avantage pour les organisations bancaires africaines (AFD, 2010). Tout d'abord, elle permet l'accès à un nouveau marché qui est celui de la finance verte. En effet, le développement de la croissance verte en Afrique crée des besoins de financement nouveaux auprès des investisseurs. Elle offre ainsi aux établissements financiers, la possibilité de se positionner en tant qu'*apporteurs de solutions*, de financements et de conseils.

Ensuite, cette pratique permet une maîtrise des risques financiers relatifs à l'environnement. En effet, l'impact environnemental des entreprises en termes d'émission de gaz carbonique ou de dégradation de l'environnement peut constituer un risque financier et d'image pour les banques. La maîtrise de ces risques est un atout pour les entités bancaires.

Enfin, la responsabilité environnementale des banques permet une reconnaissance sociétale accrue ou un accroissement du *capital réputationnel*. Ainsi, elle confère un statut de partenaire responsable et permet d'obtenir la reconnaissance des parties prenantes (clients, ONG, salariés, etc.).

Les groupes bancaires : une aubaine pour la finance verte en Afrique

Dans le contexte africain, les groupes bancaires ou banques multinationales offrent une opportunité certaine à la mise en place de la finance verte pour trois raisons. D'abord, les organisations bancaires sont au centre de l'activité économique, faute de marchés financiers développés. Ces entreprises constituent la principale source de financement des entreprises, des États, des ménages et représentent près de 80 % des actifs du continent africain (NEPAD-OCDE, 2009). C'est la raison pour laquelle elles attirent plus d'investisseurs et notamment les groupes bancaires qui contrôlent plus de 70 % des parts de marché et réalisent plus de bénéfices que dans le reste du monde.

Ensuite, la structure organisationnelle des banques multinationales est plus favorable à la promotion des *valeurs vertes* en Afrique. Ainsi, le réseau d'implantation transnational de ces organisations bancaires (filiales, bureaux de représentations, banques affiliées et succursales) permet une large diffusion des *pratiques vertes* sur le continent. À titre illustratif, la banque UBA est présente dans 19 pays en Afrique, la *Standard Bank* dispose de 20 représentations sur le continent et le groupe *Ecobank* est implanté dans plus de 32 pays africains. Enfin, les activités trans-sectorielles de ces entités (activités bancaires, boursières, micro finance, assurance et leasing) permettent de responsabiliser plusieurs métiers rattachés à la finance. Toutefois, l'opportunité d'une telle finance reste à vérifier.

1.1. Objectifs de l'étude

Si la nécessité de pratiquer une finance verte en Afrique est désormais certaine, il n'en demeure pas moins que cette exigence fait face à l'obligation de performance des groupes bancaires. En effet, les institutions financières ne sont pas à l'origine des banques vertes au sens de la *Gramen Bank*. Il s'agit en réalité des établissements bancaires, constitués par les apports financiers des investisseurs, plus soucieux de la rentabilité de leur investissement que de la responsabilité sociétale (Nguena et Tsafack Nanfosso, 2014 c). La finance verte apparaît donc comme une pratique managériale au sein des organisations

bancaires assujetties à l'objectif majeur de rentabilité des capitaux investis par les actionnaires.

Cette situation pose donc le problème de l'opportunité de la mise en place d'un plan de financement vert au sein des banques multinationales en Afrique. En effet, les principes de la finance responsable exigent aux banques des engagements sociaux, environnementaux et économiques qui ne cadrent pas forcément avec les objectifs de création de valeur. Dès lors, l'objectif principal de cette étude est :

D'analyser l'influence des pratiques de la finance verte sur la performance des groupes bancaires implantés en Afrique.

Spécifiquement, il est question :

D'étudier l'influence de l'intégration des enjeux environnementaux sur la performance des banques multinationales implantées sur le continent africain ;

D'analyser l'influence de la prise en compte des aspirations sociales sur la performance des groupes bancaires établis en Afrique ;

D'examiner l'influence de l'engagement économique sur la performance des holdings bancaires implantés en Afrique.

1.2. Question de recherche

La question de recherche de cette étude se pose comme suit :

Quelle est l'influence des pratiques de la finance verte sur la performance des groupes bancaires implantés en Afrique ?

Autrement dit, quelle est l'influence des engagements sociaux, environnementaux et économiques qu'exige la finance verte, sur la performance des banques multinationales établies sur le continent africain ?

2. Revue de littérature

Afin de permettre une meilleure illustration de cette revue de littérature, la suite de ce travail présente tour à tour le cadre conceptuel de cette recherche (4.1), l'analyse théorique (4.2) et enfin une revue des travaux empiriques (4.3).

2.1 Analyse du cadre conceptuel de la recherche

Afin mieux clarifier les concepts étudiés dans le cadre de cette recherche, la présente section se propose de définir les notions de finance verte, de performance et de groupes bancaires.

2.1.1 La finance verte ou durable : une notion galvaudée, mais peu définie

Selon Lindenberg (2014), il n'existe pas une définition précise et largement acceptée de la finance verte. Selon cet auteur, deux raisons justifient cet état de fait. D'abord, plusieurs recherches consacrées à cette thématique n'apportent pas une définition à cette notion. De même, les multiples définitions suggérées diffèrent considérablement. Dans cette optique, on remarque que la définition fournie par PWC (2013) souffre de partialité, en ce sens qu'elle limite le champ d'action de la finance verte à la prise en compte des aspirations environnementales (*finance climatique*)¹.

Par ailleurs, la vision de Zadek et Flynn (2013) peut du moins paraître réductrice². En effet, elle tend à assimiler la finance verte aux investissements

¹ PWC (2013) définit la finance verte en ces termes : *green finance is defined as financial products and services, under the consideration of environmental factors throughout the lending decision-making, ex-post monitoring and risk management processes, provided to promote environmentally responsible investments and stimulate low-carbon technologies, projects, industries and businesses.*

² Ces auteurs présentent la finance verte en ces mots: *Green finance is often used interchangeably with green investment. However, in practice, green finance is a wider lens including more than investments as defined by Bloomberg New Energy Finance and others. Most important is that it includes operational costs of green investments not included under the definition of green investment. Most obviously, it would include costs such as project preparation and land acquisition costs, both of which are not just significant but can pose distinct financing challenges.*

verts réalisés par les banques. Cette confusion s'explique généralement par le *label vert*, qui dénote la seule prise en compte des aspirations environnementales dans le management des organisations bancaires.

Dans le cadre de cette recherche, la notion de finance verte est prise en compte dans une acception plus large, au sens de Höhne et al. (2012). Ces auteurs définissent cette notion en ces mots: « *Green finance is a broad term that can refer to financial investments flowing into sustainable development projects and initiatives, environmental products, and policies that encourage the development of a more sustainable economy. Green finance includes climate finance but is not limited to it.* ». Suivant cette acception la finance verte se présente comme une extension du concept de responsabilité sociétale des entreprises au domaine bancaire. Il s'agit donc d'une notion inspirée du développement durable qui sous-entend la prise en compte des désidératas sociaux, environnementaux et économiques dans le management des organisations bancaires et dont les vertus de performance restent à démontrer.

2.1.2 La multi dimensionnalité du concept de performance des banques

D'un point de vue étymologique, la notion de performance vient d'un mot du 13^e siècle, *performer* qui signifiait *accomplir ou exécuter*. Au 15^e siècle, il apparaît en anglais sous le vocable *perform* et donnera finalement le mot performance. Sous cette acception, il signifie à la fois accomplissement d'un processus, d'une tâche avec les résultats qui en découlent et le succès que l'on peut y attribuer (Pesqueux, 2004). Il s'agit donc d'un concept multidimensionnel qui prête ses usages à divers domaines.

Dans le domaine managérial, la notion de performance a des usages pluriels. En effet, elle est généralement assimilée à la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires, l'efficacité managériale ou de l'ensemble des ressources, la satisfaction des employés ou des parties prenantes. Dans cette optique, elle s'apparente à l'efficacité, la rentabilité ou l'efficience. Comme le souligne Bourguignon (1996), la performance est le résultat que les actions managériales ont permis d'atteindre. Toutefois, Chandler (1992) dans une acception pluridimensionnelle, définit la performance comme étant une association entre l'efficacité fonctionnelle et stratégique. Ce dernier précise que l'efficacité fonctionnelle consiste à améliorer les produits, les achats, les processus de production, la fonction marketing et les relations humaines au sein de l'entreprise alors que l'efficacité stratégique consiste à devancer les concurrents en se positionnant sur un marché en croissance ou en se retirant

d'un marché en phase de déclin. En raison de son caractère multidimensionnel, cette définition est retenue et appliquée au management des groupes bancaires.

2.1.3 Le groupe bancaire comme une banque aux implantations multinationales

Selon la théorie de l'intermédiation financière, la banque est une organisation dont l'activité principale consiste à collecter l'épargne auprès des agents à excès de financement et de la redistribuer auprès des agents à besoin de financement, sous forme de crédits. Dans cet exercice, ces organisations peuvent épouser diverses formes dont l'aspect multinational. Selon Gray et Gray (1981), le groupe bancaire, ou holding bancaire ou encore banque multinationale est un établissement financier qui collecte l'épargne et accorde des crédits grâce à des entités implantées dans plus d'un pays. Elle réalise ainsi un investissement direct dans plusieurs pays par la création, l'acquisition totale ou partielle d'une banque dans le pays d'accueil.

Compte tenu de l'évolution des activités des banques³, cette définition n'est plus d'actualité. C'est ainsi que la définition de Boubakar et Nekhili (2007) est intéressante. D'après cette dernière une banque multinationale se définit comme une banque organisée pour offrir à la clientèle un réseau international qui lui permet de disposer de conseils et services pour des opérations internationales et locales dans un grand nombre de pays. Ces organisations se distinguent par des bureaux de représentation, des filiales, des banques affiliées et des succursales dans leur organigramme qui sont susceptibles d'accroître la performance de ces entreprises⁴.

³ Il est nécessaire de rappeler que cette définition de la banque est quelque peu révolue. Car, l'activité de la banque ne se limite plus seulement à la collecte de l'épargne et l'octroi des crédits. Ces organisations proposent aujourd'hui à leur clientèle une gamme de services financiers, ne relevant plus de leur mission fondamentale.

⁴ Selon Boubakar et Nekhili (2007, p.1), il est important de préciser la nuance qui existe entre banque multinationale et banque internationale. En effet, est multinationale, toute banque qui est implantée et exerce des activités dans plus d'un pays : c'est le cas de *Citibank* qui dispose de représentations dans plus de 90 pays dans le monde. À l'opposé, la banque internationale renvoie aux opérations bancaires internationales qu'une banque peut entreprendre depuis son pays d'origine sans s'établir physiquement dans d'autres pays. C'est l'exemple de la *Bank of America* qui octroie des prêts à des banques polonaises depuis les États-Unis.

2.2 Analyse du cadre théorique de la recherche

Cette recherche s'appuie sur les préceptes de la théorie de la légitimité et celle des parties prenantes.

2.2.1 La théorie de la légitimité : la pratique de la finance verte comme le désir de congruence aux valeurs sociétales

Selon le modèle économique classique, la légitimité d'une organisation est déterminée par sa capacité à générer des profits. Ainsi, les banques rentables sont alors légitimes et cette dernière est appréciée par le marché. Toutefois, certains chercheurs rappellent que la légitimité des organisations ne découle pas seulement de la création de valeur ou du strict respect de la loi. Dans cette perspective, Lindblom (1983) souligne que la notion de légitimité organisationnelle n'est pas synonyme de succès économique ou de légalité, mais fait référence à la congruence des produits et procédures de l'organisation aux normes et valeurs sociétales. De la sorte, il définit la légitimité comme une condition ou un statut né de l'adéquation du système de valeurs d'une entité au système de valeurs du plus grand nombre d'éléments constituant le système auquel appartient l'entité. D'après Oxibar (2003, p.48), la théorie de la légitimité est fondée sur la notion selon laquelle les organisations agissent dans la Société selon un contrat social. Cette convention les engage à réaliser certaines actions correspondant à des attentes sociales en échange de l'approbation des objectifs qu'elles poursuivent et de leur survie.

En vue de se conformer aux valeurs sociétales, Suchman (1995) distingue deux types de comportements en matière de légitimité des organisations. Dans un premier temps, une organisation peut adopter une approche stratégique. Elle consiste à considérer la légitimité comme une ressource opérationnelle, que les organisations peuvent extraire de leur environnement et s'en servir à des fins de rentabilité. La seconde approche est de type institutionnel, elle envisage la légitimité non plus comme une ressource, mais comme un ensemble de croyances fondamentales. Ainsi, la légitimité naît au sein d'un environnement institutionnalisé qui pousse les entreprises à jouer un rôle déterminé et à maintenir certaines apparences extérieures, car une mauvaise réputation peut être synonyme de mauvaise performance. Suivant cette dernière approche, la banque qui se veut légitime à travers la mise en place d'une politique de finance verte ne saurait donc être moins performante, car elle peut s'en servir comme une ressource opérationnelle et alors un moyen

d'accroître son *capital réputationnel*. Un point de vue similaire est par ailleurs défendu par la théorie des parties prenantes.

2.2.2 La théorie des parties prenantes : la pratique de la finance verte ou la prise en compte des désidératas des stakeholders

La théorie des parties prenantes fonde son analyse sur la notion de *stakeholders*. Littéralement, ce terme pluriel désigne les *parties prenantes*, les *parties intéressées* ou encore les *ayants droit*. Selon Freeman (1984), ce terme a été employé pour la première fois en 1963 lors d'une communication au sein du Stanford Research Institute aux États-Unis. Dans une approche plus large, il désigne tout groupe ou individu pouvant affecter ou être affecté par l'atteinte des objectifs de l'organisation (Freeman, 1984). Ce néologisme provient, d'une volonté délibérée de généraliser le terme de *Stockholder* (désignant l'actionnaire) afin d'indiquer que d'autres parties ont un intérêt dans l'entreprise. En effet, ce courant ne considère pas seulement les ressources financières comme des apports à la firme, mais aussi les ressources non financières.

Dans ce contexte, l'actionnaire n'est plus le seul créancier résiduel, il faudra désormais tenir compte des apports des *stakeholders* (connaissance, main d'œuvre, etc.). On parle alors d'élargissement de la *résidualité*. Cette théorie se fonde donc sur une vision collective de l'intérêt et non plus individuelle. L'objectif de l'entreprise n'est plus seulement la satisfaction des intérêts des actionnaires, mais aussi ceux des parties prenantes. Ainsi, la responsabilité de l'entreprise est donc de concilier les intérêts contradictoires des groupes qui sont en relation directe avec elle. L'entreprise doit donc ajuster ses objectifs de manière à satisfaire chaque partie prenante.

Si la théorie de la légitimité estime que la responsabilité environnementale des banques est le fruit d'une volonté naturelle, le courant paternaliste y voit la volonté d'intégrer les aspirations des parties prenantes. Car, ces acteurs ont une *créance légitime* au sein des organisations bancaires⁵. De la sorte, la banque pratique une finance verte en vue de prendre en compte les désidératas

⁵ Pour Hill et Jones (1992), sont considérés comme parties prenantes, tous les groupes ou entités qui ont une créance légitime sur la firme dont l'origine est liée à une relation d'échange, portant sur les ressources apportées ou sur les produits ou services achetés et consommés.

sociaux, environnementaux et éthiques des différentes parties prenantes. Puisque, l'ignorance de ces aspirations pourrait avoir des répercussions désastreuses sur l'image et/ou la performance de ces aspirations⁶. Toutefois, la littérature empirique démontre une absence de consensus relativement à l'influence de la prise en compte des aspirations sociétales sur la performance des banques.

2.3 Analyse du cadre empirique et des hypothèses de recherche

La finance verte se présentant comme l'intégration des désidératas environnementaux, sociaux et économiques dans le management des organisations bancaires, la présente recherche se propose d'analyser chacun de ces aspects.

2.3.1 Responsabilité environnementale et performance : des résultats opposés

Au regard des travaux empiriques antérieurs, l'influence de la responsabilité environnementale sur la performance des organisations bancaires est plurielle. Ainsi, Sali Sheikh (2014) a étudié l'effet de la pratique des opérations vertes (crédits, produits, procédures et politique environnementale verte) sur le retour sur investissement des banques au Kenya. Pour cela, il s'appuie sur un échantillon de 43 banques commerciales en avril 2014. Les données utilisées dans le cadre de cette enquête sont issues des rapports annuels ainsi que des questionnaires. Au terme de cette étude, il établit une relation positive, mais non significative entre la performance des banques au Kenya et les opérations vertes des banques. L'auteur impute ce résultat à la mauvaise qualité des infrastructures, le manque de formation des employés ainsi que l'absence de qualification des responsables en charge des questions environnementales.

Un résultat similaire a notamment été obtenu par Rajput et al (2013) en Inde. En effet, ces auteurs ont analysé le lien entre la performance environnementale

⁶ Deux évènements historiques permettent de justifier cet argument. Il s'agit de la guerre du Vietnam et l'apartheid d'Afrique du Sud. En effet, dans les années 1960, les étudiants vietnamiens avaient cessé d'alimenter les banques locales pendant la guerre, ne voulant pas que leur argent aide indirectement à tuer d'autres êtres humains. Dans la même optique, une vive réaction populaire apparut contre le régime d'apartheid régnant en Afrique du Sud jusqu'en 1991, le grand public refusant d'investir dans des fonds soutenant un tel régime.

des banques (mesurée à travers une variable binaire prenant la valeur 1 si la banque est verte et 0 sinon) et leur rentabilité financière. À cet effet, ils s'appuient sur toutes les banques opérant en Inde entre mars 1997 et mars 2013. Au terme d'une régression en données de panel, ces auteurs établissent une relation positive, mais non significative entre la mise en place d'une banque verte et l'augmentation de la performance financière. Ils justifient d'ailleurs ce résultat par l'amateurisme des banques indiennes en matière de finance verte. Ces résultats ne sont pas anodins, car plusieurs auteurs ont noté une absence de significativité entre la responsabilité environnementale des banques et la performance financière. Il s'agit notamment de Chen et Metcalf (1980), Fredman et Jaggi (1982) et Cordeiro et Sarkis (1997).

Dans une logique opposée et dans un tout autre contexte, Binuyo et Aregbeshola (2013) ont analysé l'influence de l'investissement et la mise en place des produits et services financiers verts (banque en ligne, mobile, etc.) sur la performance des quatre plus grandes banques sud-africaines (*Absa*, *FirstRand*, *Nedbank* et *Standard Bank*). Pour cela, ils utilisent des rapports annuels de ces banques disponibles sur *Bankscope* entre 1990 et 2012. Au terme de cette étude, ces auteurs concluent que le coût des investissements en matière de services verts ainsi que la mise en place des infrastructures y afférentes sont positivement et significativement associés à la performance des groupes bancaires sud-africains. Même si cette étude peut souffrir de partialité, cette analyse peut s'avérer plus globalisante.

En effet, Azad et Samanlou (2016) ont analysé l'influence de 23 facteurs susceptibles d'entraver la compétitivité des *banques vertes* à Téhéran. De la sorte, ils consultent 230 experts à travers des questionnaires. Cette enquête utilise une double analyse descriptive et multivariée. Au final, ces auteurs concluent que l'adoption des procédures vertes, la banque en ligne, la banque mobile, les produits financiers verts, les crédits bancaires verts et les stratégies vertes sont positivement et significativement corrélés à la compétitivité des banques. Plusieurs travaux empiriques semblent abonder dans ce sens. On peut ainsi citer les travaux de Printer et al. (2006), Mathieson (2008) et Wahba, (2008).

Cependant, Hamilton (1995) démontre que les banques qui divulguent des informations sur leur empreinte carbone et contrôlent leur niveau de pollution tendent à être moins rentables. Ce type de résultat n'est pas du tout nouveau, car Blum (1995) et Worrell et al. (1995) ont démontré qu'il existe une relation

négative entre la responsabilité environnementale des banques et la rentabilité financière. Cette hypothèse se justifie généralement au regard des charges inhérentes à la protection de la nature par les banques. Ces coûts tendent généralement à induire une réduction des marges bénéficiaires. De plus, les effets d'une finance environnementale s'apprécient directement au plan environnemental ou social et indirectement au plan financier.

En conclusion, sur la base des préceptes des théories de la légitimité et des parties prenantes ainsi que les travaux empiriques d'Azad et Samanlou (2016), Printer et al. (2006), Mathieson (2008) et Wahba, (2008) qui confirment l'influence positive de la responsabilité environnementale sur la performance des banques, l'hypothèse suivante est formulée :

H₁ : plus un groupe bancaire est écologiquement responsable, plus il est performant.

2.3.2 L'engagement social des banques : une source de performance discutée

Dans le cadre de cette analyse, une revue des travaux portant sur l'engagement des banques vis-à-vis de la promotion de la femme, la communauté et ses employés est présentée.

La banque et la promotion de la diversité de genre : quel effet sur la performance ? L'engagement social des banques peut porter sur plusieurs aspects. Toutefois, les problèmes de genre occupent une place prépondérante. Cette préoccupation est d'autant plus pressante dans un contexte africain où la frange féminine est marginalisée. Ainsi, Wachudi et Mboya (2011) ont analysé l'influence de l'approche genre sur la performance (ROE et ROA) de 32 banques commerciales kényanes entre 1998 et 2009. Au terme de cette étude, ces auteurs constatent la domination du genre masculin au sein des conseils d'administration, toute chose qui confirme la marginalisation de la classe féminine. De même, ils concluent que la présence féminine ainsi que la proportion de femmes au sein des conseils d'administration est négativement et non significativement associée à la performance des banques commerciales au Kenya. L'influence négative de la femme au sein des conseils d'administration a également été obtenue par Bohren & Strom (2007) en Norvège. Dans une logique similaire, Randoy et al (2006) démontrent plutôt que la proportion de femmes au sein du conseil d'administration n'a aucun

effet sur la performance (mesurée par ROA) des banques nordiques. Cette tendance semble se confirmer à travers les travaux de Rose (2007) qui démontrent une absence de significativité entre la participation des femmes au sein des conseils d'administration et la performance mesurée par la variable de Tobin.

À l'opposé, Gulamhussen and Fonte Santo (2010) à travers un échantillon de grandes banques localisées dans l'OCDE en 2006 démontrent que la présence de femmes au sein des conseils d'administration est positivement associée à la performance de ces organisations (ROE et ROA). Toutefois, ces auteurs trouvent une relation négative entre la présence des femmes au sein de cet organe de contrôle/décision et le niveau de risque. Dans le cadre du management bancaire, Reniert et al (2015) ont analysé l'influence de la proportion des femmes (dans le top management) dans les banques luxembourgeoises sur la performance financière. Ils s'appuient sur un échantillon de 264 banques recensées sur la période 1999-2013. Au terme de cette étude, ils concluent que la proportion de femmes dans l'équipe dirigeante des banques est positivement et significativement corrélée à la rentabilité des capitaux investis par les banques. Cette influence est par ailleurs doublement significative en période de crise (2007-2009). Ces auteurs justifient ce résultat par l'aversion de la junte féminine aux risques bancaires. Cette étude conclut enfin que les banques avec un actionnariat féminin compris entre 20 et 40 % sont plus performantes.

Dans un tout autre contexte, Khalid et Aroosh (2014) ont examiné l'influence de la discrimination de la junte féminine sur la performance des banques au Pakistan. De la sorte, ils collectent les données auprès des banques à travers 166 questionnaires en juin 2016. Au terme de cette étude, ils concluent que les discriminations féminines n'ont aucun effet sur la performance organisationnelle et celle des employés. Par ailleurs, ils montrent que la culture exerce un effet modérateur entre la discrimination du genre féminin et la performance organisationnelle. À la faveur d'une synthèse de la littérature, Wachudi et Mboya (2011) remarquent que les femmes sont plus créatives et innovatrices. Elles disposent de meilleure capacité de contrôle que le genre masculin et rendent les conseils d'administration plus indépendants.

L'approche genre fournit également un meilleur signal aux parties prenantes et tend à devenir une norme de gestion. Des analyses démontrent également que les femmes ont tendance à prendre moins de risques bancaires que les

hommes. À l'opposé, certains penseurs estiment qu'un groupe d'individus homogène (en termes de sexe) tend à communiquer davantage et est moins enclin à des conflits de genre. De ce fait, le processus de prise de décision est fluide et il y a moins de lenteur administrative. De même, d'aucuns estiment que la mixité hommes/femmes au sein des organes de gestion tend à générer des conflits de genre ou d'égos pouvant paralyser le fonctionnement de ces entités. Bien plus, la littérature souligne que les femmes ont tendance à accroître les charges de l'entreprise du fait de leur absentéisme. De même, elles sont généralement nommées non pas sur la base de leur compétence, mais sur des principes de parité.

Quelle performance pour une banque philanthrope ?

L'engagement social des banques ne se fonde pas seulement sur les problèmes de diversité. En effet, la reconnaissance des parties prenantes induit la prise en compte des desideratas sociétaux ou du moins de la communauté. Dans cette optique, les organisations bancaires créent généralement des fondations ou multiplient des activités philanthropiques afin de satisfaire cette exigence. Cette pratique a la particularité d'accroître la notoriété de la banque vis-à-vis de la société et induit une acceptation des produits et services proposés.

Malik et Nadeem (2014) ont examiné l'influence de la responsabilité sociale des banques sur leur performance. Ils s'appuient sur un échantillon de 8 banques pakistanaïses. Les données employées émanent des rapports annuels de ces établissements de crédit sur la période 2008-2012. Au terme d'une régression en données de panel, il en ressort que les dons en nature à la communauté, les dépenses liées à l'éducation des salariés, la prise en charge sanitaire des employés et les activités philanthropiques des banques sont positivement corrélés à la rentabilité des capitaux investis, l'efficacité managériale, le bénéfice net par action et le produit net bancaire.

Dans une posture similaire, Weshah et al (2012) ont analysé l'influence de la responsabilité sociale sur la performance des banques cotées en Jordanie. Ainsi, ils s'appuient sur les rapports annuels de ces entreprises pour l'année 2011. Au terme d'une régression multiple, ils constatent également que le montant des dons et des activités philanthropiques est positivement et significativement corrélé à l'efficacité managériale.

Dans une logique opposée, Rahmawati et Putrid (2011) ont examiné la relation entre la responsabilité sociale des banques indonésiennes cotées et leur performance. Ainsi, ils utilisent un échantillon de 26 firmes sur la

période 2006-2008 ainsi que les informations issues des rapports annuels. Au terme de cette enquête, les analyses des moindres carrés ordinaires révèlent une absence d'influence entre les activités sociales des banques et le produit net bancaire. Des résultats similaires ont été obtenus par Castro (2010) avec un échantillon de 658 entreprises de la base de données *KLD* sur la période 1991-2005 ainsi que Soana (2011) à travers 21 banques internationales, dont 16 d'origine italienne. Au regard de la littérature, deux raisons justifient l'opposition des travaux empiriques. D'abord, l'engagement social des entreprises est une stratégie qui implique des charges directes pour les firmes qui réduisent inexorablement les marges bénéficiaires. Ensuite, l'évaluation de l'engagement social des banques est parfois subjective et très variée au regard des travaux empiriques.

La banque solidaire est-elle performante ?

L'engagement à plus d'éthique bancaire passe également par la socialisation des activités des banques (microfinance, banques islamiques, etc.). Certes, les organisations bancaires sont des établissements financiers à but lucratif, il n'en demeure pas moins qu'elles tirent leurs bénéfices des *interactions* avec la société (théorie de la dépendance envers les ressources). Dès lors, la pratique d'une finance solidaire est un impératif pour toute banque qui se veut pérenne⁷. À cet effet, Nsabimana (2009) remarque que 225 banques commerciales et autres institutions financières opèrent dans le secteur de la microfinance dans le monde et environ une vingtaine de banques commerciales sont actuellement impliquées en Afrique. Selon cet auteur, la finance solidaire est profitable aux groupes bancaires en Afrique pour deux raisons. D'abord, l'apport des liquidités des banques vers la microfinance permettrait un financement stable, à moindre coût et constituerait un exutoire au problème de surliquidité bancaire. Enfin, l'entrée en microfinance leur permet d'accroître leur part de marché et leur niveau de diversification. Cette hypothèse a par ailleurs été confirmée par les travaux d'Obamuyi (2011) au Nigéria. En effet, cette étude démontre que la performance des banques opérant dans le secteur des microfinances est largement supérieure à celle des microfinances. Ce résultat

⁷ La finance solidaire regroupe les formes d'activités bancaires ou de crédits dont les financements sont orientés vers des investissements qui ne seraient pas immédiatement rentables, mais dont l'utilité est sociale.

se justifie par la compétence nettement meilleure des banques en matière d'octroi des crédits.

Toutefois, Hill et Martin (2000) soutiennent que la finance solidaire est d'application difficile pour les banques, du fait des charges administratives élevées qui dépassent parfois les bénéfices escomptés. De même, l'opacité naturelle des PME, le risque élevé des microcrédits et l'absence des collatéraux consistants sont de nature à dissuader les banques.

L'engagement bancaire vis-à-vis des salariés est-il bénéfique ?

L'engagement sociétal des banques ne saurait s'apprécier sans la prise en compte des désidératas des salariés. En effet, les employés sont au centre du processus de création de valeur dans les organisations. Afin de permettre une meilleure implication de ces acteurs dans l'entreprise, il est généralement mis sur pied une politique d'actionnariat. Cette action permet un alignement du comportement des travailleurs à celui des actionnaires. Toutefois, l'influence de cette pratique sur la performance bancaire reste très débattue.

Ainsi, Ben Bouhenni (2015) a examiné l'influence de l'actionnariat des salariés sur la performance (ROE et ROA) de trois groupes bancaires français (*BNP Paribas*, *Crédit Agricole* et *Société Générale*) entre 2005 et 2011. Il utilise les rapports annuels desdites banques et une régression en données de panel. Au terme de cette analyse, il démontre que la proportion de capital attribuée aux employés est positivement et significativement corrélée à la performance. Un constat similaire est effectué par Ginglinger et al (2011) qui constatent que la participation des salariés dans le capital et de ses représentants dans le conseil d'administration augmente la rentabilité et la valeur de l'entreprise en France. Nonobstant, les vertus de l'actionnariat salarié relayées par la littérature, Livingston et Henry (1980) ainsi que Faleye et al (2006), démontrent que la politique d'actionnariat salariale est négativement associée à la rentabilité des entreprises. Ce résultat s'explique généralement par certaines variables modératrices (l'enracinement du dirigeant, la concentration de l'actionnariat, etc.) qui ont tendance à inhiber le pouvoir de création de valeur des employés ainsi que les charges relatives à la mise en place d'une politique d'actionnariat salariale.

Au regard de la littérature sus évoquée, on remarque que l'engagement social des banques n'est pas toujours pourvoyeuse de performance. Toutefois, les préceptes de la théorie des parties prenantes et de la légitimité ainsi que les travaux empiriques de Ben Bouhenni (2015), Malik et Nadeem (2014), Weshah

et al (2012), Reniert et al (2015) et Gulamhussen & Fonte Santo (2010), permettent de formuler l'hypothèse suivante :

H₂ : plus une banque multinationale est socialement engagée, plus elle est performante

2.3.3 Des controverses au regard du lien entre l'engagement économique et la performance des banques

Les aspects économiques pris en compte ici sont la transparence bancaire et les pratiques offshore des banques.

Quelle performance pour une banque transparente ?

L'engagement à plus d'éthique est indispensable à l'établissement d'une banque responsable. Dans cette optique, les organisations bancaires sont généralement qualifiées d'opaques. Cette assertion trouve son fondement empirique dans les travaux de Morgan (2002), Iannotta (2006) et Flannery et al. (2004), qui démontrent que les établissements de crédit sont plus opaques que les entreprises non financières. Face à cet état de fait, l'exigence de transparence bancaire apparaît comme une nécessité. Toutefois, la doctrine ne s'accorde pas sur les vertus financières de la transparence.

Ainsi, Hossain (2008) a analysé les déterminants de l'étendue de la divulgation d'informations bancaires en Inde. De la sorte, il s'appuie sur un échantillon de 38 banques publiques et privées le 30 juin 2004. Le support de communication étudié est le rapport annuel. Il est évalué à travers une grille d'observation de 184 items et système de notation binaire. Au terme d'une régression par les moindres carrés ordinaires, cet auteur démontre que l'étendue de la communication bancaire est négativement et significativement associée à la transparence des banques. Dans une logique similaire, les travaux de Wallace et al (1994) ainsi que Lang et Lundholm (1993) ne trouvent aucune relation entre le niveau de transparence et la profitabilité des entreprises. Dans son étude pionnière en matière d'analyse de l'étendue de la divulgation, Cerf (1961) a étudié la qualité de l'information divulguée dans les rapports annuels de 258 sociétés américaines, cotées sur le *New York Stock-Exchange*, à travers une grille d'observation comportant 34 items. Au terme de cette analyse, il a mis en évidence le fait que la publication volontaire d'informations est

positivement corrélée à la rentabilité. Des résultats similaires ont été obtenus par Raffournier (1995) et Inchausti (1997).

Selon Zanga (2015a), l'absence d'unanimité dans les travaux empiriques sur la transparence se justifie par ses avantages et ses inconvénients. En guise d'avantages, la transparence bancaire constitue un outil de marketing en ce sens qu'elle permet de fidéliser les clients, de connaître les desideratas de ces derniers et de mener un marketing relationnel. Elle permet également d'améliorer l'image de l'entreprise à travers la communication institutionnelle et l'amélioration du signal de l'entreprise. De plus, une meilleure visibilité de l'entreprise permet une atténuation des conflits d'agence grâce à la réduction des coûts d'agence et les asymétries informationnelles. Enfin, la diffusion publique d'informations augmente la liquidité des titres, réduit le coût du capital, l'ampleur de la recherche d'informations privées et crée de la valeur. A contrario, les inconvénients inhérents à la transparence se justifient d'abord par les risques propres à la communication et notamment, le risque d'incompréhension, de surinformation et de fragilisation des banques en difficulté. Ensuite, la transparence induit une réduction du pouvoir de l'entreprise en ce sens qu'elle impose plus de contrôle externe, réduit les marges d'opportunisme, de compétences et l'avantage informationnel des banques. La divulgation d'informations induit aussi un accroissement des conflits du fait des biais comportementaux, des problèmes d'équité et de l'imposition de la transparence aux firmes. Enfin, il s'agit d'une activité coûteuse générant des coûts directs, légaux, exclusifs et de dédouanement.

Cadre empirique de la performance des banques offshores

Le phénomène d'implantation des banques dans les paradis fiscaux ou zone offshore est un facteur supplémentaire dans l'engouement à plus d'éthique bancaire. Même si ce phénomène reste diversement apprécié par les réglementations, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une pratique managériale opportuniste ou frauduleuse qui permet aux organisations d'accumuler des richesses au détriment des communautés où elles opèrent.

Toutefois, la littérature sur la question est peu développée. Chernuyk et Mityakov (2014) ont analysé l'influence de l'évasion fiscale et des activités offshores sur la performance des banques russes, à partir des données de l'administration de Moscou entre 2000 et 2003. Ils mesurent ainsi le niveau d'activités offshores des banques à travers le volume de transactions avec les filiales implantées dans les paradis fiscaux. Cette étude conclut que les banques commerciales exerçant dans les paradis fiscaux ou pratiquant

l'évasion fiscale *communiquent* des résultats financiers faibles et sont moins impliquées dans les activités bancaires traditionnelles. Cependant, cette analyse révèle une relation très significative entre d'un côté l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent et de l'autre côté la survie à long terme de la banque ; ce qui permet de déduire l'importance des activités frauduleuses dans la survie des organisations bancaires. Dans le contexte africain, Alalade et Onadeko (2014) ont examiné l'influence des activités offshore de trois groupes bancaires nigériens sur leur performance financière. De la sorte, ils s'appuient sur les données fournies par la Banque Centrale du Nigeria et les rapports annuels desdites banques entre 2009 et 2012. À partir d'une régression par les moindres carrés ordinaires, ils démontrent que le résultat d'exploitation et les dépôts provenant des filiales offshores influencent positivement, mais non significativement les profits avant impôts des groupes bancaires. De même, ces auteurs notent que les bénéficiaires avant imposition ainsi que l'ensemble des actifs issus des implantations offshores sont positivement et fortement associés aux profits bruts des banques multinationales. Au regard de ce qui précède, on remarque que la littérature ne s'accorde pas sur l'influence des activités offshores sur la performance des banques, toutes choses pouvant se justifier par la rareté des données.

En conclusion, conformément aux préceptes de la théorie de la légitimité, du courant paternaliste, des travaux empiriques de Raffournier (1995), Inchausti (1997) ainsi qu'Obamuyi (2011), on postule que :

H₃ : plus un groupe bancaire est économiquement responsable, plus il est performant

En guise de contribution, cette étude a deux particularités. D'abord, on remarque que très peu d'études s'intéressent à la finance verte et plus particulièrement à celle pratiquée en Afrique (Lindenberg, 2014). Dans cette optique, la présente recherche se propose de présenter un panorama continental et régional de cette forme de finance ainsi que la rentabilité d'une telle activité. Ensuite, les travaux existants souffrent généralement de partialité, en ce sens qu'ils n'étudient que quelques aspects du phénomène. Ainsi, l'analyse de la finance verte dans sa globalité (aspects environnementaux et socio-économiques) constitue une priorité pour cette recherche et un positionnement méthodologique.

3. Méthodologie de la recherche

La présente étude est essentiellement positiviste. Elle s'appuie sur une méthodologie hypothético-déductive. L'échantillon considéré porte sur 42 banques africaines et étrangères. Afin de constituer cet échantillon, la méthode d'échantillonnage par choix raisonné a été privilégiée. En effet, partant d'une soixantaine d'organisations bancaires recensées en Afrique, un échantillon de 42 banques multinationales a été retenu, sur la base de la disponibilité de l'information bancaire. Cet échantillon comprend donc 5 banques originaires

d’Afrique francophone, 7 banques du Maghreb et du Moyen-Orient, 8 banques nigérianes, 7 banques d’Afrique de l’Est et Australe, 7 banques sud-africaines et 8 banques étrangères⁸. L’appartenance à une région est ainsi déterminée par le pays où le siège social est implanté. Les données relatives aux holdings bancaires constituant cet échantillon ont été obtenues à travers leur site web respectif. Il a été question de télécharger les rapports annuels et d’extraire les informations, suivant la période considérée.

S’agissant de la période de l’étude, elle porte sur la décennie 2005-2014. Ceci permet d’obtenir un panel de 420 observations. L’année 2005 cadre avec le lancement des principaux programmes en matière de finance durable (*Equator Principles, Global Reporting Initiative, Programme des Nations unies pour l’environnement*, etc.), tandis que l’année 2014 se réfère au dernier rapport annuel disponible pour la majorité des banques de notre échantillon.

S’agissant des variables, cette étude compte deux variables principales liées à la performance des banques et 12 variables secondaires relatives à la finance durable.

Au titre de variables principales, seules les plus usuelles ont été retenues. Il s’agit de :

- **La performance financière (ROE)** ou la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires : Elle est mesurée par le ratio-bénéfices nets/capitaux propres.

- **La performance économique (ROA)** ou l’efficacité managériale : cette variable évalue l’utilisation des actifs d’une banque en vue de générer des bénéfices. Elle est définie par le rapport entre le résultat net et l’actif total.

Variables relatives à la protection de l’environnement par les banques⁹ ;

⁸ Il est important de notifier que le Nigéria et l’Afrique du Sud ont été considérés comme des régions à part entière, au regard du nombre considérable de banques multinationales que comptent ces deux pays (ces pays comptent respectivement 8 et 7 institutions financières dans notre échantillon). De même, les régions d’Afrique Australe et de L’Est ont été mises en commun, compte tenu du nombre limité de groupes bancaires que nous avons recensé dans cette partie de l’Afrique.

⁹ Afin de se conformer aux exigences environnementales, l’Association des Banquiers Canadiens et bien d’autres normes internationales stipulent que les banques doivent axer leur stratégie sur quatre points. Il s’agit d’adopter des normes et procédures de gestion vertes, de proposer des produits et services financiers verts, de mettre en place une politique environnementale ainsi que des crédits verts. Dans la littérature, les travaux de Sali Sheikh

– **L’adoption des normes et procédures de gestion vertes (X₁)** : cette variable évalue les mesures prises par la banque pour réduire son empreinte carbone. Les éléments pris en considération sont : l’usage des téléconférences, le recyclage des déchets, la réduction de la consommation d’eau, d’énergie et du papier. Elle se mesure par le nombre de procédures adoptées parmi les 5 sus listées.

– **Les services et produits financiers verts proposés (X₂)** : cette variable indique le caractère non polluant des produits et services financiers proposés par un groupe bancaire. Ces services ont trait à la banque en ligne, la banque mobile, les guichets à billets, l’investissement socialement responsable et l’épargne verte. Elle est mesurée par le nombre de services ou produits financiers utilisés parmi les 5 sus listés.

– **La qualité de la politique environnementale de la banque (X₃)** : cette variable évalue les mesures ou les moyens mis en place par une banque multinationale pour protéger son environnement. Il est donc question de vérifier si l’institution bancaire lutte contre la pollution, effectue de la recherche et/ou le développement en matière environnementale, évalue son empreinte carbone, forme ses employés à la protection de la nature, dispose d’un responsable de la gestion de l’environnement et définit des standards environnementaux. Cette variable est mesurée par le nombre de pratiques adoptées parmi les 6 sus listées.

– **La qualité de la politique de crédits verts (X₄)** : cette variable évalue la qualité de la politique d’octroi des crédits verts de la banque. Il s’agit de vérifier si la banque évalue l’impact environnemental des projets financés, catégorise les projets financés, effectue des visites sur le terrain ou consulte les rapports des tiers sur proposition. Elle est mesurée par le nombre de pratiques adoptées parmi les 4 sus listées.

– **Le financement des activités nocives à l’environnement et non éthique (X₅)** : dans un contexte de dégradation des écosystèmes, le financement des activités polluantes ou nocives pour la nature peut-être non éthique. Il s’agit donc à travers cette variable de vérifier le coût d’opportunité d’un financement polluant en contexte africain. Elle est mesurée à travers la proportion de crédits accordés aux secteurs d’activités nocifs pour l’environnement (agriculture, énergie, mine, exploitation forestière, industrie

(2014) au Kenya ainsi qu’Azad et Samanlou (2016) ont déjà pris en compte ces différentes variables. Sur la base de ces recommandations et travaux, les variables relatives au volet environnemental de cette recherche ont été développées.

chimique, transport, bâtiments et travaux publics)¹⁰ l'industrie de l'armement ou de la pornographie.

Variables mesurant le volet social des financements verts ;

– **La parité hommes/femmes au niveau de l'équipe dirigeante (X₆)** : dans un contexte africain où les femmes souffrent de discrimination, cette variable apprécie les qualités managériales féminines. Elle est évaluée par la proportion de femmes au niveau de l'équipe dirigeante.

– **La parité hommes/femmes au niveau des instances de contrôle (X₇)** : il s'agit d'apprécier à travers cette variable les capacités de contrôle des femmes au sein des organisations bancaires. Elle est calculée par la proportion de femmes au niveau du conseil d'administration.

– **L'engagement vis-à-vis du personnel de la banque (X₈)** : cette variable évalue le niveau d'intégration des désidératas des salariés dans le management des groupes bancaires. Il est mesuré à travers le pourcentage d'actions détenues par les salariés.

– **L'engagement vis-à-vis de la communauté (X₉)** : cette variable apprécie le niveau de philanthropie du groupe bancaire, elle est mesurée par le ratio montant des investissements à caractère philanthropique du groupe bancaire/bénéfices net.

– **La pratique de la finance solidaire (X₁₀)** : cette variable mesure le niveau de socialisation des activités des groupes bancaires. Elle se mesure à travers une variable binaire qui prend la valeur 1 si un groupe bancaire exerce des activités de microfinance ou de finance islamique et la valeur 0 si non.

Variables relatives au volet économique de la finance bancaire ;

– **La transparence des groupes bancaires (X₁₁)** : cette variable mesure le niveau de transparence des banques multinationales à travers l'étendue de la communication dans les rapports annuels¹¹. Elle s'évalue à

¹⁰ Il est important de noter que ces secteurs d'activités ont été désignés sur la base des travaux de Megevand (2013), qui conclut qu'ils participent à la déforestation du Bassin du Congo.

¹¹ Il est important de souligner que les banques qui ne publient pas de rapports annuels pour une année donnée reçoivent la note zéro en cette date conformément aux travaux de Zanga (2015 a et b). Le choix de ce support de communication se justifie par la régularité de la production de ce document, son accessibilité, sa crédibilité (puisque'il généralement l'objet d'une certification préalable) et c'est l'un des supports les plus utilisés par les parties prenantes.

travers la grille d'observation de 120 items de Zanga (2015 a et b) et un système de notation binaire prenant la valeur 1 si l'information recherchée est publiée et la valeur 0 si non (voir annexe 1). Cette grille est jugée fiable d'un point de vue de l'alpha de *Cronbach* (0,984) et des corrélations inter items (0,527).

– **L'implication dans les activités bancaires offshores (X₁₂) :** cette variable vise à vérifier si l'implantation dans une zone offshore est profitable aux groupes bancaires. Elle est évaluée à travers une variable binaire qui prend la valeur 1 si une banque est implantée dans une zone reconnue offshore¹² et la valeur 0 au cas contraire¹³.

Le traitement des données dans le cadre de cette étude s'est fait par le biais d'une régression en données de panel, conformément aux travaux de Rajput et al (2013), Malik et Nadeem (2014) ainsi que Ben Bouheni (2015). Pour cela les tests de *Fisher*, de *Hausman* et de *Breusch-Pagan* ont permis de déceler respectivement d'éventuels effets communs, fixes ou aléatoires.

Ainsi quatorze régressions ont été effectuées afin d'analyser respectivement l'influence de la finance verte sur la performance (financière et économique) des groupes bancaires d'Afrique, de la zone Franc, du Maghreb, du Nigéria, de l'Afrique de l'Est et Australe, de l'Afrique du Sud ainsi que les banques étrangères. Le modèle employé s'écrit comme suit :

$$Y_{it} = \alpha_0 + \beta_i X_{it} + \varepsilon_{it} \quad \text{avec}$$

Y_{it} = le niveau de performance du groupe bancaire i à la période t

X_{it} = la variable explicative de la banque multinationale i à la période t

¹² Afin de déceler les banques offshores dans notre échantillon, nous avons considéré les organisations bancaires reconnaissant officiellement (à travers leur rapport annuel ou leur site internet) leur implantation dans une zone offshore reconnue par l'Union européenne en 2016 (Andorre, Anguille, Antigua and Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, British Virgin Islands (Iles Vierges Britanniques), Brunei, Iles Cayman, Iles Cook, Grenade, Guernsey, Hong Kong, Liberia, Liechtenstein, Maldives, Iles Marshall, Ile Maurice, Monaco, Montserrat, Nauru, Niue, Panama, Saint Kitts et Nevis, Saint Vincent et les Grenadines, Seychelles, Turks et Caicos, US Virgin Islands et Vanuatu). Par la suite, nous avons consulté au cours du mois de mai 2016 les adresses <http://www.paradisfiscaux20.com> et <http://www.offshorebanksdirectory.com>, afin de détecter d'éventuels établissements financiers ne se déclarant pas officiellement offshore.

¹³ L'annexe 3 présente une synthèse des variables et de leurs mesures.

α et β = les coefficients de corrélation
 ε = le résidu

4. Analyse et discussion des résultats

La finance verte, une opportunité à saisir en Afrique

Dans cette partie, il est question de présenter les statistiques descriptives des différentes variables (6.1), les analyses du test de colinéarité (6.2) et les principaux résultats de cette étude (6.3).

4.1 Analyse et présentation des statistiques descriptives : vers une sous-appropriation des valeurs vertes en Afrique

L'annexe 2 présente une synthèse de l'ensemble des statistiques descriptives. De la sorte, il y est tour à tour commenté les données relatives à l'Afrique en général, à la zone Franc, au Maghreb, au Nigéria, à l'Afrique de l'Est et Australe, à l'Afrique du Sud et les banques étrangères.

4.1.1 Panorama de la pratique de la finance verte en Afrique et de la performance des groupes bancaires

Au regard de l'annexe 2, on remarque que les banques sud-africaines et d'Afrique de l'Est et Australe enregistrent les meilleures moyennes de performance économique et financière. Ce résultat traduit le dynamisme des banques de cette région. En effet, la banque sud-africaine *Standard Bank* est classée première en Afrique en termes d'actifs (FMI, 2015).

On remarque également que les pratiques de responsabilité environnementale des banques (X_1 , X_2 , X_3 , X_4 et X_5) sont très disparates, car les écarts types de ces variables sont trop élevés (variant entre 0.85 et 2.12) sur le continent. Ceci peut se justifier par les différences de réglementation en matière de protection de l'environnement au sein de notre échantillon. On s'aperçoit également que les moyennes de ces variables explicatives sont faibles (à l'exception de la variable X_2 et X_5). Cela peut traduire un manque d'appropriation des valeurs environnementales au sein des organisations bancaires à vocation internationales. Toutefois, on note que la proportion moyenne de crédits polluants sur le continent est élevée (0.413) et les banques étrangères enregistrent le taux le plus élevé de prêts nocifs à l'environnement (0.487). Ceci justifie la dégradation des écosystèmes en Afrique par les activités humaines (Megevand, 2013).

D'un point de vue social, on note que la diversité de genre au sein des organes de gestion des banques en Afrique (direction générale et conseil d'administration) est faible (respectivement de l'ordre de 0.138 et 0.121) et demeure en deçà des standards internationaux qui exigent au moins 40 % de parité. Les faibles écarts-types de ces variables augurent d'une généralisation du problème. Cette statistique manifeste donc la discrimination de la femme africaine tant décriée de nos jours. D'autre part, il est à noter que les salariés

des banques du continent participent peu au capital des établissements de crédit (en moyenne 1.49 %). Ceci dénote d'une faible prise en compte des aspirations salariales dans le management des organisations bancaires. Enfin on note que le niveau moyen de philanthropie des groupes bancaires implantés en Afrique (0.093) est proche des standards internationaux qui exigent généralement le réinvestissement de 1 % des bénéfices à la communauté.

D'un point de vue économique, on constate que le niveau moyen de transparence des banques multinationales est satisfaisant et de l'ordre de 59 %. Il s'agit d'une tendance généralisable puisque l'écart type de cette variable est concentré (0.265). Ceci peut paraître surprenant dans la mesure où les normes en matière de communication bancaire ne sont pas encore véritablement mises sur pied en Afrique (Bâle II ou III). On peut justifier cela par l'arrivée des investisseurs étrangers sur le continent qui exigent le plus souvent une plus grande clairvoyance managériale en vue d'un investissement éventuel.

4.1.2 Aperçu de la pratique de la finance verte en zone Franc et de la performance des groupes bancaires

À la suite de l'annexe 2, on conclut que la moyenne de performance économique des holdings bancaires en Afrique francophone est moins élevée que le niveau général en Afrique. Toutefois, on note que la rentabilité financière des banques multinationales en zone Franc est relativement plus élevée par rapport à la moyenne générale observée en Afrique. On interprète ce dernier résultat par le dynamisme des banques de cette région, le groupe *Ecobank* reste la banque la plus représentée en Afrique avec 36 implantations en 2014. Toutefois, cette tendance est plus ou moins disparate, car l'écart type de la performance financière est de 0.48.

Une fois de plus, on remarque que les pratiques en matière de responsabilité environnementale des banques restent très disparates, car les écarts types des variables explicatives sont très élevés (varient entre 0.66 et 2.12). Ceci dénote des divergences de cadre réglementaire en matière de protection de l'environnement par les banques. De même, la moyenne de responsabilité environnementale des banques dans cette région est faible (0.88 pour X_4 , 0.72 pour X_1 , etc.). Ceci peut traduire le fait que les holdings bancaires de cette région ne se sont véritablement pas encore approprié les valeurs managériales

vertes. Cette observation semble se confirmer en ce sens que seuls deux éléments des procédures de crédits verts sont respectés.

D'un point de vue socio-économique, la parité hommes/femmes au sein des organes de gestion demeure faible (respectivement de l'ordre de 0.17 et 0.083 au sein de la direction générale et du conseil d'administration) et augure une discrimination féminine. De plus, on note que les banques d'Afrique francophone sont moins généreuses vis-à-vis de la communauté que la moyenne générale en Afrique (0.005 contre 0.093). Enfin, on note que les banques de la zone Franc sont les plus opaques du continent, car la moyenne et le maximum de transparence de ces organisations sont le plus faibles parmi toutes les régions observées (0.433 et 0.75). Ceci traduit l'absence d'un cadre réglementaire (Bâle II ou III) propice à la transparence. Enfin, le niveau d'activités offshores est le plus faible de l'ensemble des régions étudiées (en moyenne 0.2), ceci peut traduire un niveau de régulation bancaire élevé.

4.1.3 Finance verte et performance des groupes bancaires au Maghreb : quelles caractéristiques ?

L'annexe 2 montre une faible moyenne de rentabilité financière et économique des groupes bancaires maghrébins (par rapport à la moyenne africaine). Cette tendance est généralisée à cause de l'écart type de cette variable. Cette situation s'explique par la stratégie d'expansion en cours dans ces banques qui implique forcément des bénéfices moindres. À titre illustratif, *Attijariwafa Bank* a acquis les filiales de *Crédit Agricole* en Afrique, de même le groupe *Banque Centrale Populaire* contrôle désormais *Atlantic Financial Group*, etc.

Une fois de plus, on note une faible appropriation des valeurs managériales vertes à travers des moyennes des variables explicatives moindres (X_1 , X_2 , X_3 et X_4), le maximum de la variable X_4 qui est de 1 (sur un total de 4), il en est de même de la variable X_3 qui affiche un maximum de 3 sur un total de 6. Ceci dénote donc du caractère embryonnaire de la responsabilité environnementale des groupes bancaires maghrébins.

D'un point de vue socio-économique, on constate que les banques multinationales du Maghreb affichent les moyennes de parité les plus faibles de toutes les régions étudiées (respectivement de l'ordre de 0.037 et 0.04 pour

la direction générale et le conseil d'administration). Cet état de fait peut se justifier par les valeurs religieuses qui prédominent dans la localité. De même, le niveau moyen de philanthropie est conforme aux standards internationaux (10 % des bénéfices). Ceci peut une fois de plus avoir une explication religieuse et notamment la *Zakat* qui exige une redistribution d'une partie des revenus gagnés sous forme de dons. Enfin, le niveau d'activités offshores de ces banques est plus élevé que la moyenne globale de l'Afrique (0.571 contre 0.523). On peut justifier cette statistique par le niveau d'internationalisation de ces banques qui est souvent favorable à l'évasion fiscale.

4.1.4 La Finance verte et la performance des groupes bancaires au Nigéria

Au regard de l'annexe 2, on observe que le niveau de rentabilité économique et financière des groupes bancaires nigériens est inférieur à la moyenne générale observée en Afrique. Cette situation est par ailleurs inhérente à l'ensemble des banques, à cause du faible écart-type. Une fois de plus, cette réalité peut s'expliquer par l'expansion de ces banques, ce qui induit forcément des charges considérables. À titre illustratif, la banque *UBA* s'est implantée dans 17 pays depuis 2006 et la *Stanbic IBTC Holdings PLC* a accru sa présence en Afrique et compte désormais 20 implantations sur le continent.

D'un point de vue environnemental, on observe une bonne appropriation ou mise en place des services et produits financiers verts (avec une moyenne de 2.94), même si cette pratique est diversement consacrée au sein des banques nigérianes. Comme dans le reste des cas, on observe une faible moyenne des autres variables explicatives (X_1 , X_3 et X_4), ainsi que des écarts — types élevés ; toute chose traduisant une faible appropriation des valeurs managériales vertes.

Il est également important de souligner que les banques multinationales nigérianes ont la meilleure moyenne de parité au sein de la direction générale (0.234) et le deuxième niveau de parité au sein du conseil d'administration (0.154), même si elles restent en deçà des exigences internationales (40 %). Ceci peut traduire un cadre réglementaire de qualité, une plus grande prise de conscience des banquiers nigériens ou un nombre d'investisseurs étrangers importants. Ce pays connaît également la moyenne de finance solidaire la plus faible de l'échantillon. Cet état de fait peut se justifier par les risques associés

à cette forme d'activité bancaire (charges élevées pour les banques, faibles collatéraux, opacité des emprunteurs, etc.). De même, le niveau de philanthropie est le plus élevé de toutes les régions étudiées. Enfin, la moyenne d'activités offshores est très élevée (0.625), ceci rejoint le constat d'Alalade et Onadeko (2014) qui dénonçaient déjà un niveau élevé d'activités bancaires illicites dans cette région.

4.1.5 Analyse descriptive de la performance des groupes bancaires et de la pratique de la finance verte en Afrique de l'Est et Australe.

À la lumière de l'annexe 2, on constate que la performance économique et financière des banques de l'Afrique de l'Est et Australe est supérieure à la moyenne de performance observée en Afrique. Cette tendance est tout de même généralisable, du fait de la faiblesse de l'écart type de cette variable. Cette situation traduit tout simplement le dynamisme des banques originaires de cette région d'Afrique.

D'un point de vue de l'engagement environnemental, on remarque que ces banques ont une moyenne satisfaisante notamment en ce qui concerne l'adoption des crédits verts ainsi que les produits financiers et services financiers verts. Tout de même, cet état de fait est contrasté par une mauvaise qualité des politiques environnementales ainsi que des normes et procédures de gestion vertes. Toutefois, on remarque que les pratiques en matière de responsabilité environnementale demeurent disparates (écart-type élevé), toute chose qui dénote d'une absence de cadre réglementaire.

D'un point de vue socio-économique, les banques de cette région enregistrent un niveau de philanthropie supérieur aux standards internationaux (soit 0.026 des bénéfices nets) et la concentration de l'écart-type de cette variable (0.097) augure une généralisation de cette pratique. Ce résultat peut se justifier par les bonnes prestations financières de ces banques évoquées plus haut. Enfin le niveau de socialisation de la finance est parmi les plus faibles des régions étudiées (la deuxième en réalité). On peut justifier ce résultat par les risques associés à cette pratique (faiblesse des collatéraux, opacité des emprunteurs, etc.) qui dissuadent l'entrée des investisseurs sur le marché.

4.1.6 Analyse des spécificités de la finance verte et de la performance des holdings bancaires sud-africains

Au regard de l'annexe 2, on constate que les banques sud-africaines affichent une meilleure performance financière et économique comparativement aux établissements financiers des autres régions étudiées. Cette tendance semble être concentrée à l'ensemble des banques de cet échantillon du fait de l'écart-type qui est faible. Ce résultat reflète la réalité, car les banques sud-africaines occupent généralement les premières places en termes de taille des actifs en Afrique (*Standard Bank, Firstrand, Barclays Africa*, par exemple).

S'agissant des variables relatives à la responsabilité environnementale, on note une bonne moyenne relative à la mise en place des produits et services financiers verts (avec une moyenne de l'ordre de 3.26). Toutefois, les autres variables (X_1 , X_3 et X_4) affichent des moyennes médiocres, mais nettement meilleures par rapport aux autres régions d'Afrique. Cette réalité semble se confirmer à travers des écarts types des variables explicatives très élevés qui traduisent des comportements disparates. Ce constat peut se justifier par le fait que le marché boursier sud-africain *Johannesburg Stock Exchange (JSE)* dispose d'un indice de responsabilité environnementale. De même, la banque sud-africaine *Standard Bank* a été la seule entreprise africaine représentée dans le classement *global 100 Most Sustainable Corporations in the World* en 2013. La culture de la protection de l'environnement est donc mieux implantée en Afrique du Sud.

D'un point de vue socio-économique, les banques sud-africaines ont la moyenne de transparence la plus élevée de toutes les régions étudiées (0.673). Cette pratique apparaît d'ailleurs moins disparate au regard de l'écart-type (0.214). Cette réalité peut se justifier par un cadre réglementaire de qualité, l'importance des investisseurs étrangers dans le capital de ces banques et la grande taille de ces entités. Toutefois, l'annexe 2 indique un niveau d'activités offshores plus élevé que dans les autres régions étudiées. Ce résultat se justifie par le fait que certaines législations ne reconnaissent pas l'*offshoring* comme une activité bancaire illicite, qui par ailleurs pourrait justifier la bonne performance des banques sud-africaines relevée plus haut.

4.1.7 Analyse de la performance des groupes bancaires étrangers et de la finance verte pratiquée

À la lecture de l'annexe 2, on remarque que les banques étrangères en Afrique affichent une moyenne de performance économique faible comparativement

aux établissements bancaires originaires de l'Afrique. Cette tendance est généralisable au regard de l'écart-type de cette variable qui affiche une faible valeur. On peut justifier ce résultat par le resserrement de l'activité économique dans les pays développés qui induit un désengagement des banques occidentales. Le retrait progressif des banques *Crédit Agricole* et *BNP Paribas* sur le continent africain permet de justifier cette hypothèse.

En ce qui concerne la responsabilité environnementale, on note que ces organisations bancaires ont des moyennes relativement plus élevées comparativement au reste des régions de l'Afrique. Ceci peut se justifier par la réglementation occidentale qui est de plus en plus contraignante en matière de protection de l'environnement. Enfin, on remarque au regard des écarts types de ces variables une forte disparité des pratiques. Ceci peut s'expliquer par notre échantillon de banques étrangères qui intègre des organisations bancaires de divers horizons (banques françaises, anglaises, hispaniques, américaines, etc.).

Toutefois, on note que cet échantillon de banques enregistre les meilleures statistiques en termes de moyenne de participation des femmes au sein des conseils d'administration, de pratique de la finance solidaire et de transparence bancaire. Ce constat peut se justifier par le niveau d'éthique de ces banques généralement plus élevé que celui que l'on observe en Afrique.

4.2 Analyse de la multi colinéarité des variables secondaires

L'annexe 4 présente les données relatives à la multi colinéarité entre les variables secondaires. La littérature retient généralement la valeur 0.7 comme seuil d'alerte signifiant l'existence de colinéarité entre les variables explicatives. Cette valeur critique est élevée 0.8 par Kennedy (1985). Au regard des résultats de l'analyse, la variable qualité de la politique environnementale de la banque (X_3) affiche une valeur supérieure à 0.8. Ainsi, on conclut que la variable X_3 est susceptible de générer des problèmes de colinéarité lors des analyses économétriques d'où son retrait.

4.3 Présentation des résultats : la finance verte comme un facteur de performance aux influences plurielles

À la suite des analyses économétriques par le biais du logiciel Stata 12, les tableaux 1 et 2 ont été constitués afin de faire une synthèse des résultats relativement au lien entre la finance verte et la performance financière ainsi qu'économique.

Table 1. Synthèse des analyses entre la finance verte et la performance financière (ROE)

	Afrique	Afrique Francophone	Maghreb	Nigeria	Afrique de l'Est et Australe	Afrique du Sud	Banques étrangères
R ²	0.118 (2.84)***	0.93 (175.10)***	0.078 (10.23)***	0.122 (2.44)**	0.615 (64.05)***	0.879 (116.7)***	0.175 (1.02)
Constante	0.3 (7.25)***	-1.345 (-3.57)***	0.084 (0.62)	0.051 (0.38)	0.493 (8.27)***	0.166 (1.16)	0.355 (1.48)
X ₁	0.17 (2.13)**	-0.239 (-2.11)**	0.12 (2.44)**	-0.014 (-0.89)	0.014 (0.52)	-0.032 (-2.03)**	0.025 (1.09)
X ₂	-0.026 (-2.15)**		-0.041 (-0.91)	0.017 (0.67)	-0.036 (-1.46)	-0.021 (-0.67)	-0.084 (-1.60)
X ₄	-0.026 (-1.37)			0.104 (3.43)**	-0.002 (-0.06)	0.086 (2.31)**	-0.026 (-0.35)
X ₅	-0.000 (-0.24)	0.771 (3.09)***	0.071 (1.01)	0.003 (1.38)	-0.006 (-1.96)*	0.408 (2.52)**	-0.003 (-0.01)
X ₆	0.131 (1.50)	-4.083 (-3.35)***	-0.167 (-1.13)	0.084 (0.25)	-0.183 (-0.81)	-0.191 (-1.91)*	0.459 (1.10)
X ₇	-0.063 (-0.60)	-13.84 (-3.99)***	-0.287 (-1.22)	0.118 (0.67)	0.178 (0.87)	-0.258 (-1.10)	0.248 (0.72)
X ₈	-0.000 (-0.02)		0.051 (2.66)**	-0.017 (-1.59)	-0.072 (-4.09)***	0.03 (1.65)*	-0.007 (-0.52)
X ₉	0.000 (0.04)	-5.611 (-2.72)***	-0.832 (-1.85)*	-0.001 (-0.21)	-0.061 (-0.53)	0.369 (5.70)***	-0.491 (-0.63)
X ₁₀	-0.044 (-2.22)**		-0.457 (-2.21)**	-0.039 (-0.54)	0.05 (1.00)	0.102 (2.00)**	
X ₁₁	-0.111 (-2.24)**	6.846 (4.03)***	0.473 (9.04)***	-0.039 (-0.54)	-0.022 (-0.32)	-0.110 (-1.64)	-0.061 (-0.15)
X ₁₂	-0.007 (-0.36)				-0.196 (-4.00)***		-0.04 (-0.47)
Fisher	(11, 234) (2.84)	(6, 1) (29.18)*	(11, 39) (8.39)***	(11, 37) (1.93)*	(11, 40) (5.82)***	(10, 16) (11.67)***	(5, 44) (0.56)
Hausman		(0.000)	(16.93)***	(58.73)***	(18.16)	(3.51)	
Breusch-Pagan		(0.000)			(0.000)	(0.000)	

*, **, *** différence significative respectivement au seuil de 10 %, 5 % et 1 %

Source : auteur

ROE = Niveau de rentabilité financière ; X₁ = niveau d'adoption des normes et procédures de gestion vertes ; X₂ = services et produits financiers verts ; X₄ = qualité de la politique de crédits verts ; X₅ = niveau de

financement des activités nocives à l'environnement et non éthiques ; X₆ = parité hommes/femmes au niveau de l'équipe dirigeante ; X₇ = parité hommes/femmes au niveau des instances de contrôle ; X₈ = engagement vis-à-vis du personnel ; X₉ = engagement vis-à-vis de la communauté ; X₁₀ = pratique de la finance solidaire ; X₁₁ = niveau de transparence du groupe bancaire ; X₁₂ = implication dans les activités bancaires offshore.

Table 2. Synthèse des résultats entre la finance verte et la performance économique (ROA)

	Afrique	Afrique Francophone	Maghreb	Nigeria	Afrique de l'Est et Australe	Afrique du Sud	Banques étrangères
R ²	0.293 (8.84)***	0.985 (11.40)	0.679 (82.62)***	0.391 (23.72)**	0.553 (49.58)***	0.873 (109.7)***	0.214 (1.31)
Constante	0.029 (8.43)***	-0.168 (-1.20)	0.016 (2.28)**	-0.008 (-0.53)	0.029 (8.36)***	0.022 (1.97)**	0.019 (1.55)
X ₁	0.001 (1.02)		-0.001 (-0.03)	-0.001 (-0.16)	-0.001 (-0.16)	-0.004 (-3.35)***	0.001 (0.79)
X ₂	-0.002 (-2.01)**		0.007 (1.97)**	0.002 (0.54)	0.001 (0.39)	-0.002 (-0.91)	-0.005 (-1.83)*
X ₄	-0.004 (-2.54)**		-0.024 (-4.30)***	-0.001 (-0.01)	0.002 (0.92)	0.011 (3.67)***	-0.001 (-0.36)
X ₅	-0.001 (-0.30)	0.069 (1.13)	-0.025 (-2.01)**	-6.54 (-0.02)	-0.001 (-1.72)*	0.028 (2.10)**	-0.003 (-0.23)
X ₆	0.02 (2.76)***	-0.272 (-0.92)	-0.009 (-0.35)	0.064 (3.52)***	0.015 (1.10)	-0.018 (-2.22)**	0.022 (1.00)
X ₇	-0.018 (-2.14)**	-1.133 (-1.34)	-0.043 (-1.03)	0.019 (0.70)	-0.041 (-3.39)***	-0.039 (-2.06)**	0.015 (0.85)
X ₈	-0.001 (-0.39)	-0.001 (-0.40)	0.001 (0.09)	0.001 (0.19)	-0.002 (-1.52)	0.002 (1.05)	-0.001 (-1.12)
X ₉	0.001 (0.06)	-0.404 (-0.80)	0.001 (0.02)	-0.001 (-0.43)	0.005 (0.69)	0.023 (4.40)***	-0.018 (-0.45)
X ₁₀	-0.006 (-3.7)***		0.002 (0.68)	-0.009 (-1.74)*	0.006 (2.20)**	0.011 (2.64)***	
X ₁₁	-0.002 (-0.62)	0.542 (1.30)	0.028 (3.06)***	0.005 (0.42)	-0.001 (-0.20)	-0.011 (-2.11)**	0.004 (0.18)
X ₁₂	-0.001 (-0.79)		-0.016 (-2.75)***	-0.005 (-0.75)	-0.006 (-2.17)**		-0.001 (-0.21)
Fisher	(31, 204) (6.03)	(6, 1) (11.40)	(11, 39) (7.51)***	(11, 37) (2.16)**	(11, 40) (4.51)***	(10, 16) (10.97)***	(10, 48) (1.31)
Hausman			(3.13)	(-4324.62)	(7.56)	(3.44)	
Breusch-Pagan			(0.000)	(0.000)	(0.000)	(0.000)	

*, **, *** différence significative respectivement au seuil de 10 %, 5 % et 1 %

Source : auteur

ROE = Niveau de rentabilité financière ; X₁ = niveau d'adoption des normes et procédures de gestion vertes ; X₂ = services et produits financiers verts ; X₄ = qualité de la politique de crédits verts ; X₅ = niveau de financement des activités nocives à l'environnement et non éthiques ; X₆ = parité hommes/femmes au niveau de l'équipe dirigeante ; X₇ = parité hommes/femmes au niveau des instances de contrôle ; X₈ = engagement vis-à-vis du personnel ; X₉ = engagement vis-à-vis de la communauté ; X₁₀ = pratique de la finance solidaire ; X₁₁ = niveau de transparence du groupe bancaire ; X₁₂ = implication dans les activités bancaires offshore.

Pour une meilleure illustration, il est respectivement analysé les résultats relatifs à l'Afrique, la zone franc, le Maghreb, le Nigéria, l'Afrique de l'Est et Australe, l'Afrique du Sud ainsi que les banques étrangères.

4.3.1 De l'homogénéité des relations d'influence entre la finance verte et les mesures de la performance des groupes bancaires en Afrique

Au regard des résultats relatifs à l'effet des pratiques de la finance verte respectivement sur la performance financière et économique, il se dégage une similarité des relations d'influence (positif ou négatif) dans les deux modèles.

Ainsi, on note que les pratiques de la finance verte affectent significativement à un seuil de 1 % tant la performance financière qu'économique (car les R^2 sont tous significatifs). Toutefois, la performance économique affiche un meilleur pouvoir explicatif (0.293) comparativement à la rentabilité financière (0.118). Ce résultat démontre en effet que la pratique de la finance verte est une opportunité d'affaires pour les banques en Afrique. Cette similarité de résultats se traduit aussi par les effets associés aux deux modèles (effets communs, car les tests de Fisher ne sont pas significatifs).

Relativement aux variables, on remarque que le niveau d'adoption des normes et procédures bancaires vertes est positivement corrélé aux performances financières et économiques. Par ailleurs, cette variable est significativement associée à la rentabilité économique. Ce type d'influence a déjà été démontré par Sali Sheikh (2014) au Kenya. De la sorte, on juge ce résultat conforme aux préceptes de la théorie de la légitimité et des parties prenantes ainsi que les prédictions de cette recherche. D'un point de vue pratique, l'adoption d'un management vert induit des économies qui renchérissent les bénéfices.

Relativement au niveau d'usage des produits et services financiers verts, on note qu'ils influencent négativement et significativement à un seuil de 5 % les performances financières et économiques des banques multinationales en Afrique. Ce résultat est contraire à la théorie de la légitimité et des parties prenantes. Des conclusions similaires ont été obtenues par Hamilton (1995), Blum (1995) et Worrell et al. (1995). Il peut se justifier par le faible taux de bancarisation sur le continent africain, ainsi que le niveau d'utilisation des technologies de l'information et de la communication, qui reste faible.

Relativement à la qualité de la politique de crédits verts, les analyses démontrent qu'elle est négativement rattachée aux rentabilités économiques et financières des groupes bancaires. Cette influence est d'ailleurs significative à un seuil de 5 % vis-à-vis de l'efficacité managériale. De la sorte, on peut dire que cette conclusion est contraire à nos prédictions et ne vérifie pas les préceptes de notre cadre théorique. Des résultats analogues sont obtenus par Chen et Metcalf (1980), Fredman et Jaggi (1982) et Cordeiro et Sarkis (1997). Ce résultat peut s'expliquer par la faible vulgarisation de la responsabilité environnementale des banques sur le continent africain et l'absence d'un cadre réglementaire développé.

Le niveau de crédits nocifs à l'environnement est négativement, mais non significativement corrélé aux profits financiers et économiques des holdings bancaires en Afrique. Cette influence négative confirme les postulats de la théorie de la légitimité et des parties prenantes arguant que la destruction de l'environnement par des crédits non verts rend les banques moins performantes. De la sorte, nos prédictions sont fondées. Des résultats similaires ont été obtenus par Hamilton (1995), Blum (1995) et Worrell et al. (1995). Ce résultat s'explique par le renforcement de la réglementation et l'image de l'entreprise polluante qui est de plus en plus néfaste pour les organisations bancaires.

Au regard des oppositions observées au niveau des variables environnementales, on peut dire que la première hypothèse de cette étude est rejetée.

Relativement à la diversité de genre, on observe que la parité au niveau de la direction générale est positivement rattachée à la performance financière et économique des groupes bancaires en Afrique. Cet effet est par ailleurs fortement associé à un seuil de 5 % de la rentabilité économique. Pareille démonstration a été faite par Reniert et al (2015). Ainsi, cette trouvaille conforte notre cadre théorique fondé sur la théorie des parties prenantes et de la légitimité. D'un point de vue pratique, Wachudi et Mboya (2011) remarquent que cette catégorie d'employés est plus créative, innovatrice et dispose de meilleures capacités de contrôle. L'approche genre fournit un meilleur signal aux parties prenantes et tend à devenir une norme de gestion.

Toutefois, cette étude conclut que la proportion de femmes au niveau des conseils d'administration est négativement corrélée aux profits des banques

(ROE et ROA). Cette pratique est d'ailleurs fortement associée à la performance économique à un seuil de 5 %. Une trouvaille similaire est établie par Wachudi et Mboya (2011). Ainsi, cette variable réfute les préceptes de la théorie des parties prenantes. Dans la littérature, certains penseurs estiment qu'un groupe d'individus homogène tend à communiquer davantage et est moins enclin à des conflits de genre. De ce fait, le processus de prise de décisions est fluide et il y a moins de lenteur administrative. Bien plus, la littérature souligne que les femmes ont tendance à accroître les charges de l'entreprise du fait de leur absentéisme et surtout lorsqu'elles sont nommées non pas sur la base de leur compétence, mais sur des principes de parité.

Parlant de l'actionnariat salarial, les analyses économétriques démontrent un lien négatif et non significatif avec la performance économique et financière des banques multinationales en Afrique. Dans la littérature, un constat analogue a été établi par Livingston et Henry (1980) ainsi que Faleye et al (2006). Il est contraire à nos prévisions et notre cadre théorique fondé sur les théories de la légitimité et des parties prenantes. D'un point de vue pratique, ce résultat s'explique par les charges relatives à la mise en place d'une politique d'actionnariat salarial et certaines variables modératrices (enracinement du dirigeant et concentration de l'actionnariat).

Relativement à l'engagement des banques vis-à-vis de la communauté, cette étude démontre que la proportion des investissements à caractère philanthropique est positivement, mais non significativement liée aux performances financières et économiques des banques multinationales implantées sur le continent africain. Compte tenu de l'influence positive, on peut dire qu'elle corrobore nos prédictions et les postulats paternalistes et légitimistes. Une remarque similaire a été faite par Castro (2010) et Rahmawati et Putrid (2011). L'absence de significativité de cette relation peut traduire les charges financières inhérentes à cette pratique qui tendent à plomber les bénéfices des groupes bancaires.

En ce qui concerne la socialisation des activités bancaires, on relève qu'elle est négativement et fortement corrélée à un seuil de 5 % à toutes les formes de rentabilité prises en compte dans cette étude. Ce résultat conforte la pensée de Hill et Martin (2000) qui soutiennent que la finance solidaire est d'application difficile pour les banques du fait des charges administratives élevées qui dépassent parfois les bénéfices escomptés. De même, l'opacité naturelle des PME, le risque élevé des microcrédits et l'absence des collatéraux consistants

constituent des pesanteurs. De la sorte, nos prévisions ne sont pas vérifiées ainsi que les préceptes légitimistes et paternalistes.

Au vu de l'opposition des résultats des variables mesurant le volet social de la finance verte, on conclut que notre deuxième hypothèse est réfutée en contexte africain.

Par la suite, on note également que la transparence des banques multinationales en Afrique affecte négativement leur rentabilité financière et économique. Ce lien est significativement corrélé à un seuil de 5 % aux profits des holdings bancaires en Afrique. Des démonstrations semblables sont établies par Hossain (2008), Wallace et al (1994) ainsi que Lang et Lundholm (1993). Ce résultat est donc contraire à nos attentes ainsi qu'aux postulats des théories de la légitimité et des parties prenantes. D'un point de vue pratique, ce résultat se justifie par les risques propres à la communication et notamment, le risque d'incompréhension, de surinformation et de fragilisation des banques en difficulté. Ensuite, la transparence induit une réduction du pouvoir de l'entreprise en ce sens qu'elle impose plus de contrôle externe, réduit les marges d'opportunisme, de compétences et l'avantage informationnel des banques. La divulgation d'informations induit aussi un accroissement des conflits du fait des biais comportementaux, des problèmes d'équité et de l'imposition de la transparence aux firmes. Enfin, il s'agit d'une activité coûteuse générant des coûts directs, légaux, exclusifs et de dédouanement (Zanga, 2015 a).

En définitive, il est à noter que l'implantation dans les zones offshores est négativement et non significativement corrélée à la performance financière et économique des banques multinationales en Afrique. Un constat comparable a déjà été établi par Chernuyk et Mityakov (2014) en Russie. De la sorte, les postulats des paradigmes paternalistes et légitimistes sont vérifiés, tout comme nos prévisions. Dans la réalité, ce résultat s'explique par le renforcement de la lutte contre les activités illicites des banques (évasion fiscale, *offshoring* bancaire, etc.). De même, l'*offshoring* des banques est de plus en plus mal perçu dans l'imagerie populaire.

En conclusion, la troisième hypothèse de cette recherche est réfutée compte tenu de la controverse observée au sein des différents résultats.

4.3.2 Finance verte et performance des groupes bancaires en Afrique francophone : des relations d'influence quasi similaires

Au regard des tableaux 1 et 2, on note que la pratique de la finance verte affecte significativement à un seuil de 1 % la performance financière des groupes bancaires originaires de la zone franc avec un pouvoir explicatif de 93 %. Toutefois, on remarque la finance durable n'a aucun effet sur la rentabilité économique de ces organisations bancaires. Ce résultat dénote le fait que la pratique de la finance verte n'agit pas directement sur la rentabilité des banques. Elle affecte immédiatement la performance sociale ou sociétale des établissements de crédit. Toutefois, les analyses des variables semblent corroborer.

Ainsi, il est à noter que le niveau d'adoption des normes de gestion est négativement et fortement corrélé à un seuil de 5 % la performance financière des groupes bancaires. Sur ce point, nos prédictions ainsi que les postulats des théories des parties prenantes et de la légitimité sont réfutés. Ce résultat s'explique par les charges induites par la responsabilité environnementale des banques qui tendent à induire une baisse des bénéfices. Toujours d'un point de vue environnemental, on constate que la proportion de crédits bancaires nocifs à la nature est positivement associée à la performance économique et financière des banques multinationales originaires de la zone Franc. Cette influence est d'ailleurs fortement corrélée (à un seuil de 1 %) à la performance financière. Une fois de plus, les préceptes de notre cadre théorique ainsi que nos prédictions sont réfutés. Le financement des activités polluantes est donc une activité rentable, dans un contexte où la biodiversité de la zone Franc est menacée par des activités humaines, largement financées par les banques. Au final on conclut au rejet de notre première hypothèse en zone Franc.

D'un point de vue social, on remarque que la parité au sein de la direction générale, du conseil d'administration ainsi que la proportion des investissements philanthropiques sont négativement influencées par les performances économiques et financières des groupes bancaires originaires de la zone Franc (ces résultats sont significatifs en ce qui concerne la performance financière). De la sorte, nos prédictions, notre cadre théorique et notre deuxième hypothèse sont réfutés dans ce contexte. L'engagement social des groupes bancaires n'est donc pas bénéfique aux groupes bancaires originaires de la zone Franc.

Toutefois, on observe que le niveau de transparence des banques de cette région est positivement corrélé à la rentabilité financière et économique des holdings bancaires de cette région. Une influence significative est d'ailleurs notée en ce qui concerne la performance financière. Ceci valide nos attentes, notre troisième hypothèse et les préceptes des théories des parties prenantes et de la légitimité dans ce contexte.

4.3.3 Pratique de la finance verte et performance des groupes bancaires au Maghreb : des relations mitigées

À la lecture du tableau 1 et 2, on observe que la pratique de la finance verte affecte significativement à un seuil de 1 % les performances financières et économiques (car les R^2 sont tous significatifs) des groupes bancaires d'origine maghrébine ; toute chose démontrant l'opportunité d'affaires relatives à la finance verte dans cette région.

De l'analyse des variables, il en ressort que l'adoption d'un management vert est positivement et significativement corrélée à la performance financière des holdings bancaires maghrébines conformément aux travaux de Rajput et al (2013) ainsi que Sali Sheikh (2014). De même, on observe que la mise en place des produits et services financiers verts influence positivement et significativement la rentabilité économique de ces groupes bancaires. Bien plus, la proportion de crédits nocifs à l'environnement est négativement et significativement rattachée à la performance économique de ces organisations. Ces trois résultats manifestent l'opportunité d'affaires relatives à la responsabilité environnementale des banques en Afrique du Nord et confortent nos prédictions. Toutefois, il apparaît que la qualité de la politique de crédits verts influence négativement et significativement les profits économiques des banques maghrébines conformément aux travaux de Chen et Metcalf (1980), Fredman et Jaggi (1982) et Cordeiro et Sarkis (1997). Ce dernier résultat contraire à nos prédictions peut s'expliquer par la faible vulgarisation de la responsabilité environnementale des banques dans le contexte et l'absence d'un cadre réglementaire développé. Au final, on conclut d'une réfutation de notre première hypothèse en contexte maghrébin en raison de l'opposition des résultats inhérents aux variables.

D'un point de vue social, les résultats sont controversés et conduisent à une réfutation de la deuxième hypothèse de cette recherche. Ainsi, on remarque

que la parité au sein des conseils d'administration ainsi que des équipes dirigeantes est négativement corrélée aux performances économiques et financières des groupes bancaires originaires du Maghreb. Ce résultat est contraire à nos prédictions et manifeste la discrimination de la femme dans cette région. Toujours dans cette optique, les analyses économétriques révèlent que la socialisation de la finance ainsi que la proportion des investissements à caractère philanthropique sont négativement et significativement associées aux profits de ces entités bancaires. Ceci peut traduire les charges inhérentes à ces pratiques. Par ailleurs, l'actionnariat des salariés exerce une influence positive sur toutes les formes de performance étudiées conformément aux prédictions de la théorie des parties prenantes.

D'un point de vue économique, il est à noter que la transparence des banques maghrébines à travers leur rapport annuel est positivement et significativement reliée aux performances économiques et financières des établissements bancaires originaires de cette localité. Des conclusions similaires ont été obtenues par Raffournier (1995) et Inchausti (1997). Dans la même optique, il est à noter que les activités bancaires offshores au Maghreb sont négativement et fortement liées à la performance économique de ces banques. L'engagement économique des banques multinationales est porteur de vertus dans cette région d'Afrique, toute chose qui permet de valider nos prédictions ainsi que notre troisième hypothèse.

4.3.4 Analyse de l'influence de finance verte sur la performance des banques multinationales nigérianes

À la lecture des tableaux 1 et 2, on observe que la pratique de la finance verte affecte significativement à un seuil de 5 % la performance financière et économique des groupes bancaires nigériens avec des pouvoirs explicatifs respectivement de l'ordre de 0,391 et 0.122. Ce résultat démontre une fois de plus l'opportunité de la mise en place d'une politique de finance durable au Nigéria.

D'un point de vue environnemental les résultats se présentent sous une forme mitigée, ainsi on note que l'adoption des normes bancaires vertes est négativement, mais non significativement corrélée aux performances financières et économiques des groupes bancaires nigériens. Ce résultat corrobore les travaux de Hamilton (1995), Blum (1995) ainsi que Worrell et

al (1995). De ce fait, le cadre théorique de cette recherche et nos prédictions sont réfutés. De même, les analyses économétriques montrent que la mise en place des produits et services verts est positivement rattachée aux rentabilités financières et économiques de ces entités. Ce résultat est conforme aux travaux empiriques de Sali Sheikh (2014) au Kenya et nos prévisions. Enfin on observe que la qualité de la politique de crédits verts est positivement et significativement liée à la performance financière des holdings bancaires nigériens. Ce résultat corrobore les préceptes des courants paternalistes et légitimistes. Au regard des résultats mitigés des variables environnementales, on conclut au rejet de notre première hypothèse en contexte nigérian.

D'un point de vue social, les résultats révèlent également des contradictions et ne permettent pas de valider notre deuxième hypothèse dans ce contexte. Ainsi, il en ressort que la parité au sein de la direction générale et du conseil d'administration influence positivement les performances financières et économiques des banques originaires du Nigéria. Cette influence est d'ailleurs significative à un seuil de 1 % vis-à-vis de la rentabilité économique. Dans la littérature, Reniert et al (2015) ont abouti à une conclusion similaire. Ils concluent alors que les femmes ont des qualités managériales et de contrôles exceptionnels. Toutefois, on note que le niveau de charité des banques est négativement associé à la performance économique et financière de ces institutions au Nigéria. Ce résultat s'explique par les charges financières qu'implique la philanthropie. De même, la pratique de la finance solidaire influence négativement toutes les formes de performance étudiée. Ce résultat conforte une fois de plus la pensée de Hill et Martin (2000) qui soutiennent que la finance solidaire est d'application difficile pour les banques du fait des charges administratives élevées, l'opacité naturelle des PME, le risque élevé et l'absence des collatéraux consistants.

D'un point de vue économique, cette étude démontre que la pratique des activités bancaires offshores affecte négativement la performance économique des banques au Nigéria, conformément à nos prévisions et les travaux de Chernuyk et Mityakov (2014). Toutefois, la transparence est négativement liée à la rentabilité financière des banques multinationales nigérianes et positivement rattachée à la performance économique. Au final, on postule pour une réfutation de la troisième hypothèse de cette recherche en contexte nigérian.

4.3.5 Des controverses au sujet du lien entre la finance verte et la performance bancaire en Afrique de l'Est et Australe.

Au regard des tableaux 1 et 2, on constate que la pratique de la finance durable affecte significativement à un seuil de 1 % la performance économique et financière des banques multinationales originaires d'Afrique de l'Est et Australe avec des pouvoirs explicatifs satisfaisants (respectivement de l'ordre de 0.553 et 0.615). Il s'agit d'une preuve supplémentaire de l'opportunité relative à la mise en place d'une politique de finance verte en Afrique.

S'agissant des variables liées à la protection de l'environnement, on conclut que la proportion de crédits polluants est négativement et significativement corrélée à la performance financière et économique des groupes de banques dans cette région d'Afrique. De même, on observe que la mise en place d'une politique d'octroi des crédits verts ainsi que les produits et services financiers verts influencent positivement l'efficacité managériale de ces banques. Ces résultats sont conformes à nos prédictions et corroborent les postulats de la théorie paternaliste et légitimiste. Toutefois, les analyses révèlent également que les produits verts ainsi que la politique de crédit sont négativement rattachés à la profitabilité des groupes bancaires de cette région. Des conclusions similaires ont été faites par Hamilton (1995), Blum (1995) et Worrell et al. (1995). Elles se justifient par le faible taux de bancarisation et les charges liées à la mise en place de la finance verte. De la sorte nos prédictions sont rejetées ainsi que notre première hypothèse dans ce contexte.

D'un point de vue social, on observe que les banques multinationales de cette région qui pratiquent une finance solidaire sont plus performantes financièrement et économiquement que celles qui ne l'adoptent pas. Cette conclusion est conforme à nos prédictions et conforte le cadre théorique de cette recherche. Elle corrobore également les études d'Obamuyi (2011) au Nigéria ainsi que la pensée de Nsabimana (2009) estimant que la finance solidaire augmente les parts de marché des banques et constitue un exutoire au problème de surliquidité bancaire en Afrique. Toutefois, on observe que la parité dans les conseils d'administration ainsi que l'engagement vis-à-vis des salariés influencent négativement la performance économique des banques dans ce contexte (avec une influence significative pour la parité). De même, la parité au sein de l'équipe dirigeante ainsi que la politique d'actionnariat salariale sont négativement associées aux marges bénéficiaires des banques d'Afrique de l'Est et Australe. Ces derniers résultats sont contraires à nos

prédictions ainsi que les préceptes de la théorie des parties prenantes et de la légitimité. En conclusion, on rejette notre deuxième hypothèse en raison de l'opposition des résultats relatifs à l'engagement social des banques.

D'un point de vue économique, les résultats sont controversés et conduisent une fois de plus à une réfutation de la troisième hypothèse de cette recherche. Ainsi, on note que la transparence influence négativement la performance économique et financière des banques relevant de cette région. Des conclusions similaires ont été faites par Hossain (2008), Wallace et al (1994) ainsi que Lang et Lundholm (1993). Ce résultat est contraire à nos prédictions et notre cadre théorique. D'un point de vue pratique, il se justifie par le côté obscur ou les inconvénients de la transparence bancaire (Zanga, 2015 a). De même, les analyses montrent que la pratique des activités bancaires offshores influence négativement et fortement la performance économique et financière des banques dans cette région. Un constat analogue a été établi par Chernuyk et Mityakov (2014) en Russie, ce dernier est plutôt conforme à nos prédictions.

4.3.6 La finance verte en Afrique du Sud : des influences similaires sur les performances des groupes bancaires

À la lecture des tableaux 1 et 2, on note que la pratique de la finance verte impacte significativement à un seul de 1 % les performances économiques et financières des groupes bancaires sud-africains avec des pouvoirs explicatifs satisfaisants. Ce qui démontre une fois de plus que la pratique d'une finance durable pourrait être bénéfique aux organisations bancaires à vocation internationale en Afrique. Toutefois, les résultats des différentes variables étudiées établissent des relations d'influence similaires sur les deux mesures de la performance employées.

Concernant le volet environnemental, on remarque que la proportion de crédits accordés aux investissements polluants influence positivement et significativement à des seuils de 5 et 1 % la performance financière et économique des banques multinationales sud-africaines. Ce résultat est contraire à nos prédictions ainsi que le cadre théorique de cette recherche. Dans une logique similaire, les analyses démontrent que l'adoption des normes et procédures de gestion bancaires vertes ainsi que les produits et services financiers sont négativement corrélés aux performances (ROE et ROA). Le financement des activités polluantes et des pratiques managériales

non vertes semble profiter aux banques sud-africaines. Toutefois, on note que la qualité des crédits verts est positivement liée à la rentabilité économique et financière des groupes bancaires, conformément aux travaux de Rajput et al (2013) en Inde ainsi que Sali Sheikh (2014) au Kenya¹⁴. Les résultats des variables étant controversés, il nous est impossible de valider notre première hypothèse.

Relativement au volet social, il en ressort que la pratique de la finance solidaire, des activités philanthropiques des banques et l'engagement vis-à-vis des salariés influencent positivement et significativement les performances financières et économiques des groupes bancaires sud-africains¹⁵. Ces résultats sont conformes aux attentes et vérifient les postulats des courants paternalistes et légitimistes. Par ailleurs, les résultats montrent une relation globalement significative et positive entre la parité hommes/femmes et les performances financières et économiques en Afrique du Sud. Dans la littérature, des conclusions similaires ont été obtenues par Bohren et Strom (2007) en Norvège ainsi que Wachudi et Mboya (2011) au Kenya. De la sorte, notre deuxième hypothèse ne peut être vérifiée du fait de l'opposition des résultats.

S'agissant du volet économique, on observe que la transparence bancaire influence négativement la performance financière et économique des groupes bancaires sud-africains. Une influence significative à un seuil de 5 % est d'ailleurs dans la relation entre le niveau de communication à travers les rapports annuels et la rentabilité économique. Ces résultats sont contraires aux attentes et aux postulats théoriques sur lesquels s'appuie cette recherche. On retrouve des conclusions similaires dans les travaux empiriques de Hossain (2008), Wallace et al (1994) ainsi que Lang et Lundholm (1993). En conclusion, la troisième hypothèse de cette recherche est réfutée dans le contexte sud-africain.

¹⁴ Cette influence est d'ailleurs fortement liée à la performance économique.

¹⁵ Une exception doit être faite relativement à la relation entre l'actionnariat salarial et la performance financière qui n'est pas du tout significative.

4.3.7 La finance verte et les banques étrangères en Afrique : de l'absence de significativité sur la performance, aux relations d'influences similaires

Au regard des tableaux 1 et 2, on remarque que la finance verte n'a aucun effet statistiquement significatif sur la performance économique et financière des banques multinationales étrangères implantées sur le continent africain. Ce résultat peut se justifier par l'hétérogénéité de cet échantillon qui comprend des banques de divers horizons (français, hispaniques, anglo-saxons, etc.) et des pratiques managériales différentes. De même, la finance verte n'agit pas directement sur la rentabilité des banques, elle affecte immédiatement la performance sociale ou sociétale des établissements de crédit.

Relativement au volet environnemental, on note que les produits et services financiers verts, la politique de crédits verts et la proportion de financement accordée aux investissements à caractère polluant influencent négativement les performances financières et économiques des banques étrangères établies sur le continent africain. Ces résultats sont contraires aux prédictions ainsi qu'aux préceptes de la théorie des parties prenantes et de la légitimité. Par ailleurs, on observe que l'adoption des normes et procédures de gestion verte influence positivement la rentabilité financière et économique des banques étrangères en Afrique. Ce dernier résultat corrobore les travaux de Sali Sheikh (2014) ainsi que les attentes de cette recherche. Compte tenu de l'opposition des résultats des variables, la première hypothèse est réfutée dans ce contexte.

Relativement au volet social, cette recherche démontre que la parité hommes/femmes est positivement corrélée aux performances financières et économiques des banques étrangères au continent africain. Un parallèle peut être fait avec les travaux empiriques de Rose (2007) et Randoy et al (2006). Ces résultats sont conformes à nos prédictions ainsi qu'au cadre théorique de cette recherche. Par ailleurs, on note que la politique d'actionnariat salarial et le niveau de philanthropie des banques affectent négativement la rentabilité économique et financière des banques multinationales occidentales. Ce résultat peut s'expliquer par les charges financières qu'impliquent ces pratiques. Sur ce point, on observe un déphasage entre ce résultat et les attentes de cette recherche. Au regard des contradictions que révèlent ces conclusions, on déduit que la deuxième hypothèse de cette recherche est rejetée dans ce contexte.

Au niveau économique, les analyses montrent une fois de plus que les activités bancaires offshores influencent négativement la rentabilité financière et économique des multinationales occidentales, conformément aux travaux de Chernuyk et Mityakov (2014) en Russie. De même, la transparence est positivement liée à la performance économique et négativement corrélée aux profits des banques étrangères en Afrique. Au vu de cette opposition des résultats, on conclut au rejet de la troisième hypothèse de cette recherche dans ce contexte.

5. Conclusion

Dans un modèle économique largement financé par les banques (faute de marchés financiers développés) les établissements financiers ont une responsabilité certaine dans la résurgence des problèmes environnementaux et socio-économiques en Afrique. Dans cette optique, la pratique d'une finance plus verte est généralement présentée comme une posologie. L'objectif de cette recherche est donc d'analyser la rentabilité ou l'opportunité de la mise en place d'une politique de finance verte par les banques en Afrique. Autrement dit, il est question d'étudier l'influence des engagements sociaux, environnementaux et économiques inhérents à la finance verte, sur la performance des banques multinationales établies sur ce continent. Pour cela, cette étude s'appuie sur un échantillon de 42 banques multinationales originaires de six régions et une période allant de 2005 à 2014. Les données employées émanent des rapports annuels de ces banques et elles ont été traitées grâce à une régression en données de panel.

Au terme de cette étude, il apparaît qu'en Afrique, l'adoption des normes et procédures de gestion vertes, la parité hommes/femmes au niveau de l'équipe dirigeante et les investissements à caractère philanthropique sont positivement corrélés à la performance économique et financière des holdings bancaires établis sur ce continent. Par ailleurs, les produits et services financiers verts, la proportion de crédits accordée aux investissements nocifs à l'environnement, la qualité de la politique de crédits verts, la parité au niveau du conseil d'administration, l'actionnariat salarial, la pratique de la finance solidaire, la transparence bancaire et les activités bancaires offshores influencent négativement la rentabilité financière et économique des organisations bancaires à vocation internationale.

En guise de contribution, cette étude s'inscrit dans le nombre limité des travaux s'intéressant au concept de finance verte (Lindenberg, 2014) et plus particulièrement à celle pratiquée sur le continent Afrique. Cette recherche propose ensuite un panorama des pratiques de la finance durable sur le continent ainsi que la rentabilité de cette forme de bancarisation au niveau continental et régional. L'analyse de la finance verte dans sa globalité (aspects environnementaux et socio-économiques) constitue enfin une contribution majeure.

Par ailleurs, cette étude gagnerait à analyser l'influence des pratiques de la finance responsable sur les performances sociales et environnementales, car cette activité agit directement sur ces formes de rentabilité. De même, l'intégration d'autres variables et un échantillon plus large rendraient plus consistante ce type de recherche.

Au terme de cette recherche, trois principales recommandations sont à retenir :

D'abord, cette étude démontre que la pratique de la finance verte est une opportunité certaine pour les groupes bancaires africains. En effet, les analyses économétriques démontrent que les *activités bancaires saines* affectent significativement la performance économique et financière des banques multinationales originaires d'Afrique.

Ensuite, la finance verte demeure une opportunité à saisir pour les holdings bancaires africains. En effet, les analyses descriptives de cette étude n'ont cessé de montrer une faible appropriation des *valeurs vertes* par les organisations bancaires en Afrique. Ce résultat est loin d'être surprenant dans la mesure où Lindenberg (2014) remarquait déjà que ce concept est très galvaudé, mais largement méconnu par le public.

Enfin, il convient de mettre sur pied un cadre réglementaire propice à la pratique de la finance verte en Afrique. En effet, les relations d'influence entre certaines variables explicatives de la finance verte et la performance des groupes bancaires sont mitigées. Ce constat peut être imputable au contexte africain (discrimination des femmes, faible niveau de bancarisation et utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui implique un moindre usage des produits et services financiers verts, etc.). Dans cette optique, les gouvernements gagneraient à mettre en place des réglementations favorables à la pratique d'une finance verte en Afrique. Ainsi, la promotion de la responsabilité sociétale des banques, l'éthique bancaire, le meilleur accès aux TIC ou le relèvement du niveau de bancarisation seraient des initiatives louables.

6. Références bibliographiques

AFD (2010). *L'AFD et la finance environnementale*. Document recherche, www.afd.fr.

Alalade, Y., et Onadeko, B., (2014). Offshore banking and the financial performance: a study of selected Nigerian banks with offshore branches. *Journal of Economics and Sustainable Development*, 5 (26).

Ansoff, I., (1968). *Stratégie du développement de l'entreprise*. Éditions Hommes et Techniques, traduction française, Paris, 286p.

Azad, N., et Samanlou, V., (2016). Identifying and ranking the affecting factors of the green banking on banks competitive market (state – owned banks and private population of Tehran). *The Caspian Sea Journal*, 10 (16).

BAD (2012). *L'inégalité des revenus en Afrique*. Note d'information N° 5 de la Banque Africaine de Développement, Tunis.

Ben, Bouheni, F., (2015). L'impact des mécanismes de la gouvernance sur la performance des groupes bancaires français. *Revue de Management et de Stratégie*, 12 (2), 46-72, www.revue-rms.fr.

Binuyo, A., et Aregbeshola, R., (2013). The impact of information and communication technology (ICT) on commercial bank performance: evidence from South Africa. *Problems and Perspectives in Management*, 12 (3), 10.

Blum, J., (1995). Corporate environmental responsibility and corporate economic performance: an empirical study of the environmental involvement of the top 150 us and Swiss banks. *Journal of International Business Studies*, 26 (3).

Bohren, O., et Strom, R., (2005). *Aligned, informed and decisive: Characteristics of value creating boards*. Working Paper, Norwegian School of Management BI.

Boubakar, H., et Nekhili, M., (2007). Les déterminants du choix de la forme d'implantation bancaire à l'étranger : une analyse théorique *La Revue des Sciences de Gestion*, 224-225, 167-176.

Bourguignon, A., (1996). Définir la performance : une simple question de définition ? *In, Performance et Ressources Humaines*, Paris (France): Economica, FERICELLI A.M., SIRE B., p. 18-31

Castro, R., (2010). Does social performance really lead to financial performance? Accounting for endogeneity. *Journal of Business Ethics*, 92, 107–126.

Cerf, A., (1961). *Corporate reporting and investment decisions*. University of California, Berkeley.

Chandler, A., (1992). Organizational capabilities and the economic history of the industrial enterprise. *Journal of Economic Perspectives*, 6 (3), 79–100

Chen, K., et Metcalf, R., (1980). The relationship between pollution control records and financial indicators revisited. *The Accounting Review*, 55 (1), 168–177.

Chernuyk, L., et Mityakov, S., (2014). *Offshoring, tax evasion, and bank performance: evidence from Moscow administrative data*. Working paper, Clemson University, 38p.

Cordeiro, J., et Sarkis, J., (1997). Environmental proactivism and firm performance: evidence from security analyst earnings forecasts. *Business Strategy and Environment*, 6, 104–114.

Faleye, O., Mehrotra, V., et Morck, R., (2006). When labor has a voice in corporate governance. *Journal of Financial and Quantitative Analysis*, 41 (3), 489–510.

Flannery, M., Kwan, S., et Nimalendran, M., (2004). Market evidence on the opaqueness of banking firms assets. *Journal of Financial Economics*, 71 (3), 419–460.

Freedman, M., et Jaggi, B., (1982). An analysis of the information content of pollution disclosures. *Financial Review*, p142–152.

Freeman, R., (1984). *Strategic management: a stakeholder approach*. Pitman Publishing Inc, 275p.

Ginglinger, E., Megginson, W., et Waxin, T., (2011). Employee ownership, board representation and corporate financial policies. *Journal of Corporate Finance*, 17, 868–887.

Gray, J., et Gray, H., (1981). The multinational bank: a financial MNC? *Journal of Banking and Finance*, 5, 33–63.

Gulamhussen, A., et Fonte, Santa, S., (2009), Women in bank boardrooms and their influence on performance and risk-taking. Working paper ISCTE, Instituto Universitário de Lisboa, mimeo.

- Hamilton, J., (1995). Pollution as news: media and stock market reactions to the toxic release inventory data. *Journal of Environmental Economics and Management*, 28 (1), 98–113.
- Hill, C., et Jones T., (1992). Stakeholder-agency theory. *Journal of Management Studies*, 29 (2), 131–154.
- Hill, C., et Martin, E., (2000). Loan performance and race. *Economic Inquiry*, 38.
- Höhne, Khosla, Fekete, and Gilbert, (2012). Mapping of Green Finance. Working paper delivered by IDFC Members in 2011, Ecofys.
- Iannotta, G., (2006). Testing for opaqueness in the European banking industry: evidence from bond credit ratings. *Journal of Financial Services Research*, 30, 287–309.
- Inchausti, B., (1997). The Influence of company characteristics and accounting regulations on information disclosed by Spanish firms. *The European Accounting Review*, 1 (1), 45–68.
- Khalid, M., et Aroosh, R., (2014). Outcomes of gender discrimination, a study of female workers in banking sector of Pakistan. *IOSR Journal of Business and Management*, 16 (7), 38–48, www.iosrjournals.org.
- Lang, M., et Lundholm, R., (1993). Cross-sectional determinants of analyst ratings of corporate disclosures. *Journal of Accounting Research*, 31 (2), 246–271.
- Lindblom, C., (1983). The Concept of organisational legitimacy and its implication for corporate social responsibility disclosure, papier présenté à l'AAA, Nouvelle-Orléans.
- Lindenberg, N., (2014). Definition of green finance. Working paper, German Development Institute, 4p. www.die-gdi.de.
- Livingston, D., et Henry, J., (1980). The effect of employee stock ownership on corporate profits. *Journal of Risk and Insurance*, 47 (3), 491–505.
- Malik, M., et Nadeem, M., (2014). Impact of corporate social responsibility on the financial performance of banks in Pakistan. *International Letters of Social and Humanistic Sciences*, 21, 9–19.
- Mathieson, A., (2008). Creating loyalty with the green consumers. *Banking New York*, 4, 28–29.

Megevand, C., (2013). *Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo : Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt*. Working paper, World Bank, Washington, DC.

Morgan, D., (2002). Rating banks: risk and uncertainty in an opaque industry. *American Economic Review*, 92 (4), 874–888.

NEPAD-OCDE (2009). *Afrique : développer les marchés financiers pour la croissance et l'investissement*. Document de travail de la réunion ministérielle et la table ronde d'experts de l'initiative NEPAD-OCDE, 25p.

Nguena, C. L. et Tsafack Nanfosso, R., (2014 a). Banking Activity Sensitivity to Macroeconomic Shocks and Financial Policies Implications: The case of CEMAC Sub-region. *African Development Review*, 26, 1, 102–117.

Nguena, C. L. et Tsafack Nanfosso, R., (2014 b). On the Sensitivity of Banking Activity Shocks: Evidence from the CEMAC Sub-region. *Economics Bulletin*, 34, 1, 354–372.

Nguena, C. L. et Tsafack Nanfosso, R., (2014 c). Déterminants Microéconomiques du Déficit de Financement des PME au Cameroun. *African Development Review*, 26, 2, 372–383.

Nguena, C. L. et Tsafack Nanfosso, R., (2015). Importance des Politiques Financières dans la Croissance Economique en zone CEMAC : Approche en Données de Panel. *African Development Review*, 27, 1, 52–66.

Nsabimana, A., (2009). Articulation banques-micro finance en Afrique : impact sur la gouvernance et la performance des IMF. *Reflets et perspectives de la vie économique*, XLVIII, 29-38.

Obamuyi, T., (2014). Comparative loan performance in banks and micro-credit institutions Nigeria: a case study of Ondo State. *Global Journal of Management and Business Research*, 11 (4).

Ousmanou, A., (2016). Une étude exploratoire de la politique d'ouverture du capital aux salariés dans les entreprises au Cameroun. *European Scientific Journal*, 12 (13), 329–348.

Oxibar, B., (2003). La diffusion d'informations sociétale dans les rapports annuels et les sites internet des entreprises françaises. Thèse soutenue à l'Université de Paris Dauphine, UFR de Sciences des Organisations, 334 p.

Pesqueux, Y., (2004). La notion de performance globale. Cinquième Forum International Ethics, décembre 2004, Tunis (Tunisie).

Pinter, E., Deutsch, N., et Ottmar, Z., (2006). New direction line of sustainable development and marketing in green banking. 22nd IMP Conference, Milan, Italy.

PWC (2013). Exploring Green Finance Incentives in China. Working paper, Pricewaterhouse Coopers Consultants.

Raffournier, B., (1995). The determinants of voluntary financial disclosure by Swiss listed companies. *The European Accounting Review*, 4 (2), 261–280.

Rahmawati, M., et Putrid, S., (2011). Analysis of the effect of corporate social responsibility on financial performance with earnings management as a moderating variable. *Journal of Modern Accounting and Auditing*, 7 (10), 1034–1045.

Rajput N., Aurora, S., et Khanna, A., (2013). An empirical study of the impact of environmental performance on financial performance in indian banking sector. *International Journal of Business and Management Invention*, 2 (9), 19–24.

Randoy T., Thomsen S., et Oxelheim, L., (2006). A Nordic perspective on corporate board diversity. *Age*, 390.

Reniert, R., Weigert, F., et Winnefeld, C., (2015). Does female management influence firm performance? Evidence from Luxembourg banks. Working Paper on Finance N °. 2015/1, Swiss Institute of Banking and Finance, 29p.

Rose, C., (2007). Does female board representation influence firm performance? The Danish evidence. *Journal compilation*, copyright Blackwell Publishing Ltd, 15 (2).

Sali, Sheikh, A., (2014), *Effect of green operations practices on financial performance of commercial banks in Kenya*. A research project report submitted in partial fulfilment of the requirements for the award of the degree of master of business administration, school of business, University of Nairobi, 80p.

Soana, M., (2011). The relationship between corporate social performance and corporate financial performance in the banking sector. *Journal of Business Ethics*, 104, 133–148

Sperling, F., Grano, I., et Vyas, Y., (2012). *Promouvoir la croissance verte en Afrique : Perspectives de la Banque Africaine de Développement*, Document de Discussion, Banque Africaine de Développement, 28p. www.afdb.org.

Suchman M., (1995). Managing legitimacy: strategic and institutional approaches. *Academy of Management Review*, 20 (3), 571–610.

Wachudi, J., et Mboya, J., (2011). Effect of board gender diversity on the performance of commercial banks in Kenya. *European Scientific Journal*, 8 (7), 128–148.

Wahba, H., (2008). Exploring the moderating effect of financial performance on the relationship between corporate environmental responsibility and institutional investors: some Egyptian evidence. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 15, 361–371.

Wallace, R., Naser, K., et Mora, A., (1994). The relationship between the comprehensiveness of corporate annual reports and firm characteristics in Spain. *Accounting and Business Research*, 25 (97), 41–53.

Weshah S., Dahiyat A., Awwad, M., et Hajjat, E., (2012). The Impact of adopting corporate social responsibility on corporate financial performance: evidence from Jordanian banks. *Interdisciplinary Journal of Contemporary Research in Business*, 4 (5).

Worrell D., Gilley K., Davidson III D. et El-jelly A. (1995). When Green Turns to Red: Stock Market Reaction to Announced Greening Activities. Paper presented at the Academy of Management Meeting, Vancouver. P.19-24.

Zadek, and Flynn, (2013). South-originating green finance: exploring the potential. Working paper, The Geneva International Finance Dialogues, UNEP FI, SDC, and IISD.

Zanga, P., (2015 a). Gouvernance d'entreprise et transparence des banques multinationales en Zone Franc. Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université de Yaoundé II — Soa, mars, 335 p.

Zanga, P., (2015 b). Does corporate governance influence the transparency of banking groups in the franc zone? *Research Journal of Finance and Accounting*, 6 (12), 52–60.

Liste des annexes

Annexe 1 : Grille d'observation des rapports annuels

N°	Catégories et intitulés des items
	I. Informations relatives aux fonds propres
	I.1. Champ d'application
1	Raison sociale de la société mère du groupe
2	Présentation des différences dans les principes de consolidation
3	Présentation de toutes les restrictions, ou autres obstacles majeurs, sur les transferts de fonds ou fonds propres réglementaires au sein du groupe
4	Montant agrégé des fonds propres excédentaires des filiales d'assurances
5	Montant agrégé des insuffisances de fonds propres dans toutes les filiales non incluses dans la consolidation
6	Montants agrégés des participations totales de l'entreprise dans des sociétés d'assurances
	I.2. Structure des fonds propres
7	Informations résumées sur les principales caractéristiques contractuelles de tous les éléments de fonds propres, en particulier les instruments innovants, complexes ou hybrides
8	Montant des fonds propres de base
9	Montant total des fonds propres complémentaires et sur complémentaires
10	Autres éléments à déduire des fonds propres
11	Total des fonds propres éligibles
	I.3. Adéquation des fonds propres
12	Brève analyse de l'approche suivie par la banque pour évaluer l'adéquation des fonds propres et soutenir ses activités actuelles et futures
13	Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit
14	Exigences de fonds propres au titre de l'exposition sur actions dans l'approche NI
15	Exigences de fonds propres au titre des risques de marché
16	Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel
17	Ratio des fonds propres de base et ratio global
	II. Informations sur à la gestion des risques
	II. 1 Gestion du risque de crédit
18	Stratégies et procédures de gestion du risque
19	Structure et organisation de la fonction de gestion du risque
20	Portée et nature des systèmes de notification ou de mesure du risque
21	Politiques de couverture, de réduction du risque, ainsi que les stratégies et procédures de surveillance de l'efficacité continue des couvertures et/ou techniques d'atténuation.
22	Définitions des expositions impayées et/ou dépréciées
23	Description des approches adoptées pour les provisions spécifiques, générales ainsi que les méthodes statistiques
24	Analyse de la politique de gestion du risque de crédit suivie par la banque
25	Total des expositions brutes au risque de crédit

26	Répartition géographique des expositions
27	Répartition des expositions par secteur d'activité ou type de contrepartie
28	Répartition des échéances contractuelles résiduelles de l'ensemble du portefeuille
29	Par grande catégorie de secteur ou de contrepartie, fournir le montant des créances dépréciées, des créances impayées et des provisions spécifiques et générales
30	Montant des créances dépréciées et des créances impayées
31	Rapprochement des variations des provisions pour créances dépréciées
	II. 2 Risques de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire
32	Stratégies et procédures de gestion du risque
33	Structure et organisation de la fonction de gestion du risque
34	Portée et nature des systèmes de notification ou de mesure du risque
35	Politiques de couverture, de réduction du risque, ainsi que les stratégies et procédures de surveillance de l'efficacité continue des couvertures et/ou techniques d'atténuation.
36	Nature du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire
37	Les hypothèses relatives aux remboursements anticipés de prêts et l'évolution des dépôts sans échéance
38	Fréquence d'évaluation du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire
39	Variation des bénéfices ou de la valeur économique en cas de fluctuation des taux
	II. 3. Gestion du risque de change
40	Stratégies et procédures de gestion du risque
41	Structure et organisation de la fonction de gestion du risque
42	Portée et nature des systèmes de notification ou de mesure du risque
43	Politiques de couverture, de réduction du risque, ainsi que les stratégies et procédures de surveillance de l'efficacité continue des couvertures et/ou techniques d'atténuation.
	II. 4. Gestion du risque opérationnel
44	Stratégies et procédures de gestion du risque
45	Structure et organisation de la fonction de gestion du risque
46	Portée et nature des systèmes de notification ou de mesure du risque
47	Politiques de couverture, de réduction du risque ainsi que les stratégies et procédures de surveillance de l'efficacité continue des couvertures et/ou techniques d'atténuation.
48	Approche d'évaluation des fonds propres relatifs au risque opérationnel appliquée par la banque
49	Description de l'approche de mesure avancée si elle est utilisée
50	Description du recours à l'assurance aux fins de réduction du risque opérationnel
	III. Informations sur le résultat financier
51	Le bénéfice avant impôt
52	Les charges fiscales détaillées incluses dans ses comptes pour chaque pays
53	Les détails du coût et de la valeur comptable nette des actifs physiques fixes de chaque pays
54	Les détails de ses actifs bruts et nets pour chacun des pays où le groupe bancaire opère
55	La masse salariale du groupe bancaire
56	La masse salariale des sociétés affiliées
57	Montant des provisions pour pertes sur prêts
58	Indication sur les postes extraordinaires,
59	Le bilan consolidé de l'année en cours
60	Les bilans consolidés des années antérieures (au moins 2 ans)
61	Le bilan individuel de chaque société affiliée pour l'année en cours
62	Le bilan individuel de chaque société affiliée pour au moins l'année antérieure
63	L'état de résultat consolidé de l'année en cours
64	Les états de résultat consolidés des années précédentes (au moins 2 ans)
65	L'état de résultat individuel de chaque société affiliée pour l'année en cours

66	L'état de résultat individuel de chaque société affiliée pour au moins l'année antérieure
67	État de flux de trésorerie de l'année en cours
68	États de flux de trésorerie des années passées
69	L'état de flux de trésorerie de chaque société affiliée pour l'année en cours
70	L'état de flux de trésorerie de chaque société affiliée pour au moins l'année antérieure
71	Les informations financières segmentées par zones géographiques
72	Les informations financières segmentées par activité
73	Les prévisions des résultats futurs ou du chiffre d'affaires
	IV. Données essentielles sur la gestion
	IV. 1. Informations sur la gouvernance d'entreprise
74	Organigramme du conseil d'administration
75	Informations sur les comités au sein du conseil
76	Profil des dirigeants
77	Profil des administrateurs
78	Composition de l'actionnariat
79	Régime de rémunération des administrateurs et dirigeants
80	Information relative au code de conduite
81	Rapport d'un ou des commissaires aux comptes
82	Date des assemblées générales
83	Politique de la banque en matière de conflits d'intérêts
84	Informations sur toute activité bancaire dans laquelle les administrateurs ou membres de la direction générale ont des intérêts significatifs directs ou indirects, soit pour le compte des tiers.
85	Nature et ampleur des transactions avec des sociétés du même groupe et des parties liées
86	Rôle de l'État dans la gouvernance de la banque
87	Les résolutions du conseil d'administration pour l'année en cours et passée
88	Les résolutions du conseil d'administration pour l'année passée
	IV. 2. Informations générales et stratégiques
89	Le nom de l'organisation bancaire et lieu du siège social mentionné dans le rapport
90	Nature du capital et la forme juridique de la banque
91	Le nombre de pays où le groupe bancaire est implanté et la raison sociale de toutes les sociétés affiliées
92	Les principaux services financiers (et/ou produits) et marques correspondantes
93	La structure opérationnelle de l'organisation (description des principales divisions, filiales, succursales, banques affiliées, bureau de représentation et coentreprises)
94	Déclaration du décideur le plus haut placé indiquant la vision globale de l'organisation, sa stratégie à court, moyen terme et long terme, les défis liés à sa performance socio-économique et environnementale
95	Présentation des objectifs du groupe bancaire
96	Historique du groupe
97	Informations relatives à la taille de la banque (le nombre de salariés, le chiffre d'affaires net et le total des actifs)
98	Faits marquants de l'année en cours
99	Informations sur les changements significatifs de la taille, la structure de l'organisation ou le capital au cours de la période de <i>reporting</i>
100	Discussion sur le niveau de concurrence sur les marchés
101	Discussion des barrières à l'entrée et obstacles à l'atteinte des objectifs
102	Période considérée (par exemple l'exercice comptable) pour les informations fournies
103	103. Date du dernier rapport publié et cycle publication (annuel, biennal...)
	IV. 3. Informations relatives à la responsabilité sociale de la banque

104	Nombre d'employés du groupe bancaire
105	Rémunération moyenne par employé du groupe bancaire
106	Présentation de la diversité de la main-d'œuvre (l'emploi des minorités, des jeunes, des femmes et/ou des handicapés)
107	Information sur l'offre d'emploi
108	Action en vue de la promotion de l'investissement socialement responsable (ISR)
109	Produits et services durables offerts
110	Informations sur les certifications ISO obtenues, en cours d'obtention ou autre récompense
111	Vision de la responsabilité sociale prônée par le groupe bancaire
112	Engagement envers le personnel, la communauté et la protection de l'environnement
113	Informations sur les actions à caractère philanthropique (dons, fondations...)
	V. Conventions comptables
114	La nature des relations entre la société mère et les filiales
115	Les raisons pour lesquelles la société mère détient ou pas un contrôle sur les filiales
116	La date de reporting des états financiers des filiales
117	La nature et la portée de restrictions significatives
118	La base (les bases) d'évaluation utilisée (s) pour l'établissement des états financiers
119	Autres méthodes comptables utilisées et nécessaires à la compréhension des états financiers
120	Impact de la modification des méthodes comptable sur les états financiers.

Source : Zanga (2015 a)

Annexe 2 : Synthèse des statistiques descriptives

	ROA	ROE	X ₁	X ₂	X ₃	X ₄	X ₅	X ₆	X ₇	X ₈	X ₉	X ₁₀	X ₁₁	X ₁₂
Afrique														
Moyenne	0.023	0.153	1.23	2.91	2.1	0.75	0.413	0.138	0.121	1.416	0.093	0.426	0.590	0.523
Écart-type	0.097	0.237	1.86	1.07	2.12	0.85	1.308	0.123	0.094	2.77	1.716	0.495	0.265	0.5
Minimum	-0.062	-1.45	0	0	0	0	0.1	0	0	0	-1.495	0	0	0
maximum	1.871	2.488	5	5	6	3	0.44	0.5	0.428	15.01	0.21	1	0.96	1
Afrique francophone														
Moyenne	0.011	0.18	0.72	2.6	2.66	0.88	0.376	0.171	0.083	1.88	0.005	0.5	0.433	0.2
Écart-type	0.17	0.48	1.38	1.42	2.12	0.66	0.173	0.107	0.087	3.827	0.012	0.505	0.228	0.404
Minimum	-0.061	-1.44	0	0	0	0	0.2	0	0	0	-0.033	0	0	0
Maximum	0.042	1.35	4	4	6	2	0.76	0.4	0.308	10.64	0.044	1	0.75	1
Maghreb														
Moyenne	0.012	0.1	1.04	2.15	1.17	0.68	0.419	0.037	0.04	0.889	0.010	0.514	0.589	0.571
Écart-type	0.011	0.14	0.28	1.01	1.06	0.47	0.283	0.072	0.052	2.015	0.023	0.503	0.211	0.498
Minimum	-0.035	-0.52	0	0	0	0	0.19	0	0	0	0	0	0	0
Maximum	0.051	0.85	4	4	3	1	1	0.285	0.143	13.47	0.111	1	0.82	1
Nigéria														
Moyenne	0.018	0.12	0.325	2.94	0.96	0.16	0.467	0.234	0.154	0.527	0.108	0.137	0.566	0.625
Écart-type	0.013	0.09	0.99	0.72	1.59	0.54	1.230	0.124	0.095	1.875	1.945	0.346	0.316	0.487
Minimum	-0.017	-0.16	0	0	0	0	0.15	0	0	0	-0.848	0	0	0
Maximum	0.062	0.031	4	4	6	2	0.44	0.5	0.428	8	0.187	1	0.9	1
Afrique de l'Est et Australe														
Moyenne	0.028	0.24	0.47	2.72	1.1	2	0.47	0.134	0.105	1.191	0.026	0.385	0.557	0.428

Écart-type	0.009	0.11	0.88	0.93	1.38	0.53	0.98	0.086	0.081	1.905	0.097	0.49	0.307	0.498
Minimum	0.014	0.12	0	0	0	0	0.1	0	0	0	0	0	0	0
Maximum	0.052	0.71	3	4	4	2	0.69	0.333	0.333	4.9	0.31	1	0.96	1
Afrique du Sud														
Moyenne	0.061	0.2	1.91	3.2 6	2.64	0.97	0.261	0.139	0.159	0.197	-0.007	0.285	0.673	0.714
Écart-type	0.23	0.3	1.82	0.9 6	2.18	0.91	0.09	0.136	0.073	0.344	0.197	0.455	0.214	0.455
Minimum	-0.029	-0.53	0	0	0	0	0	0	0	0	-1.496	0	0	0
Maximum	1.870	0.248	5	5	6	3	0.5	0.5	0.4	15.01	0.47	1	0.83	1
Banques étrangères														
Moyenne	0.005	0.2	1.91	3.26	2.64	0.97	.487	0.111	0.163	2.189	0.008	0.75	0.67	0.5
Écart-type	0.01	0.3	1.82	0.96	2.18	0.91	0.133	0.107	0.094	3.001	0.030	0.436	0.219	0.503
Minimum	-0.014	-0.53	0	0	0	0	0.25	0	0	0	-0.050	0	0	0
Maximum	0.072	0.248	5	5	6	3	0.8	0.375	0.375	7.63	0.251	1	0.88	1

Source : auteur

ROE = Niveau de rentabilité financière ; ROA = Niveau de performance économique ; X₁ = niveau d'adoption des normes et procédures de gestion vertes ; X₂ = services et produits financiers verts ; X₃ = qualité de la politique environnementale ; X₄ = qualité de la politique de crédits verts ; X₅ = niveau de financement des activités nocives à l'environnement et non éthiques ; X₆ = parité hommes/femmes au niveau de l'équipe dirigeante ; X₇ = parité hommes/femmes au niveau des instances de contrôle ; X₈ = engagement vis-à-vis du personnel ; X₉ = engagement vis-à-vis de la communauté ; X₁₀ = pratique de la finance solidaire ; X₁₁ = niveau de transparence du groupe bancaire ; X₁₂ = implication dans les activités bancaires offshores.

Annexe 3 : Définitions et mesures des variables de l'étude

Variables	Désignation	Mesures	Signe prévu	Source
ROE	Performance financière	Bénéfices nets/capitaux propres		Wachudi et Mboya (2011)
ROA	Performance économique	Bénéfices nets/total actifs		Wachudi et Mboya (2011)
X ₁	Adoption des normes et procédures de gestion vertes	Nombre de normes et procédures vertes parmi les 5 suivants : usage des téléconférences, le recyclage des déchets, la réduction de la consommation d'eau, d'énergie et du papier	+	Inspirée de Sali Sheikh (2014)
X ₂	Services et produits financiers verts proposés	Nombre de produits et services écologiques parmi les 5 suivants : banque en ligne, banque mobile, guichet à billets, l'investissement socialement responsable et l'épargne verte	+	Inspirée de Sali Sheikh (2014)
X ₃	Qualité de la politique environnementale de la banque	Nombre de pratique respectée par la banque parmi les 6 suivantes : lutte contre la pollution, recherche et développement environnemental, calcul de l'empreinte carbone, formation des employés à la protection de la nature, existence d'un responsable en charge de la gestion de l'environnement et définition des standards environnementaux.	+	Inspirée de Sali Sheikh (2014)
X ₄	Qualité de la politique de crédits verts	Nombre de pratiques adoptées parmi les 4 suivantes : impact environnemental des projets financés, catégorisation projets, visite sur le terrain et consultation des tiers	+	Inspirée de Sali Sheikh (2014)
X ₅	Financement des activités nocives à l'environnement et non éthiques	Proportion de crédits accordés aux secteurs activités nocifs à l'environnement (agriculture, énergie, mine, exploitation forestière, industrie chimique, transport, bâtiments et travaux publics) l'industrie de l'armement ou de la pornographie.	-	Auteur
X ₆	Parité hommes/femmes au niveau de l'équipe dirigeante	Proportion de femmes au niveau de l'équipe dirigeante	+	Reniert et al (2015)
X ₇	Parité hommes/femmes au niveau des instances de contrôle	Proportion de femmes au niveau du conseil d'administration	+	Randoy et al (2006)
X ₈	Engagement vis-à-vis du personnel de la banque	Pourcentage d'actions détenues par les salariés	+	Ousmanou (2016)

X ₉	Engagement vis-à-vis de la communauté	Montant des investissements à caractère philanthropique du groupe bancaire/bénéfices nets	+	Auteur
X ₁₀	Pratique de la finance solidaire	Variable binaire prenant la valeur 1 un groupe bancaire exerce des activités de micro finance ou de finance islamique et la valeur 0 si non	+	Auteur
X ₁₁	Transparence des groupes bancaires	Étendue de la divulgation à travers les rapports annuels mesurée par une grille d'observation de 120 items (confère annexe 1) et un système de notation binaire	+	Inspirée de Zanga (2015a et b)
X ₁₂	Implication dans les activités bancaires offshores	Variable binaire prenant la valeur 1 si une banque est implantée dans une zone déclarée offshore et la valeur 0 au cas contraire	-	Auteur

Source : auteur

Annexe 4 : Résultats relatifs à l'autocorrélation entre les variables secondaires

	X ₁	X ₂	X ₃	X ₄	X ₅	X ₆	X ₇
x1	1.0000						
x2	0.5647	1.0000					
x3	0.7647	0.6533	1.0000				
x4	0.7567	0.5138	0.8444	1.0000			
x5	-0.0792	-0.0069	-0.1128	-0.1078	1.0000		
x6	-0.0569	0.2187	-0.0428	-0.1353	0.1438	1.0000	
x7	0.3550	0.3394	0.3262	0.2317	-0.0383	0.2531	1.0000
x8	0.2139	0.1839	0.2870	0.2062	-0.0553	-0.1084	0.2822
x9	0.0743	0.0481	0.0668	0.0711	-0.0089	0.0163	0.0321
x10	0.2106	0.1404	0.2087	0.2938	0.0052	-0.2031	0.0756
x11	0.3914	0.3810	0.4107	0.3896	-0.1225	-0.0429	0.2461
x12	0.1454	0.2478	0.1417	0.1735	-0.0379	0.1279	0.2139

	X ₈	X ₉	X ₁₀	X ₁₁	X ₁₂
x8	1.0000				
x9	-0.0241	1.0000			
x10	0.2984	-0.0428	1.0000		
x11	0.0877	0.0303	0.0896	1.0000	
x12	-0.1153	-0.0556	-0.1616	0.1867	1.0000

Source : auteur à partir des analyses statistiques

X₁ = niveau d'adoption des normes et procédures de gestion vertes ; X₂ = services et produits financiers verts ; X₄ = qualité de la politique de crédits verts ; X₅ = niveau de financement des activités nocives à l'environnement et non éthiques ; X₆ = parité hommes/femmes au niveau de l'équipe dirigeante ; X₇ = parité hommes/femmes au niveau des instances de contrôle ; X₈ = engagement vis-à-vis du personnel ; X₉ = engagement vis-à-vis de la communauté ; X₁₀ = pratique de la finance solidaire ; X₁₁ = niveau de transparence du groupe bancaire ; X₁₂ = implication dans les activités bancaires offshores.



UNITED NATIONS
UNIVERSITY

UNU-INRA

Institute for Natural Resources in Africa



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Canada

Contact de l'UNU-INRA

United Nations University Institute for Natural Resources in Africa
(UNU-INRA)
Second Floor, International House,
Annie Jagge Road, University of Ghana, Legon
Accra, Ghana

Private Mail Bag,
Kotoka International Airport, Accra, Ghana

Tel: +233-302- 213850. Ext. 6318

Email: inra@unu.edu

Website: www.inra.unu.edu



@UNUINRA



@UN University-INRA (UNU-INRA)



MATE MASIE

“What I hear, I
keep”-Symbol of
wisdom, knowledge
and understanding.



NEA ONNIMNO SUA
A, OHU

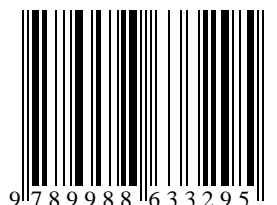
“He who does not know
can know from learning,
-Symbol of life-long
education and continued
quest for knowledge.



NYANSAPO

“Wisdom knot” – Symbol of
wisdom, ingenuity, intelligence
and patience.

ISBN: 978-9988-633-29-5



9 789988 633295